

# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2011 - N° 6358 - 60<sup>ème</sup> année



## Retour de l'Horreur

*Pour les secouristes de l'UIISC5, partis au Japon*



**Ghjenti,**  
«Francine Massiani, donna fata»

LE 9 AVRIL A 15H45

sur ViaStella



Ajaccio, vendredi 25 mars 2011



Ghjenti, votre magazine en  
langue corse, à voir sur  
France 3 Corse et ViaStella

\* Ce magazine  
est également diffusé  
vendredi 15 avril à 20h45 et  
dimanche 16 avril à 15h45  
sur ViaStella uniquement

ViaStella, une chaîne dispo-  
nible sur TNT SAT, FRANSAT,  
Canal Satellite (chaîne 293),  
par internet sur Freebox TV,  
Neuf TV et Orange TV

Plus d'infos sur  
[corse.france3.fr](http://corse.france3.fr)

«L'isulana» Francine Massiani se fait connaître du public en Corse en 2005 avec sa participation à l'émission «Nouvelle star» qui la met en lumière durant plusieurs semaines.

Suite à de nombreuses collaborations avec des artistes et chanteurs insulaires, elle décide de réfléchir à ses propres créations.

C'est ainsi qu'après 2 ans de travail, elle propose son premier opus «Donna Fata», un disque féminin en langue Corse. Parallèlement à son amour pour la chanson, elle monte sur les planches, d'abord dans le cadre des pièces d'Orlando Forioso, puis en intégrant la troupe du «Teatrinu» avec laquelle elle participe à l'aventure de la série «Hôtel Paradisula», diffusée sur ViaStella.

Une artiste aux multiples facettes, une femme sur qui les fées semblent veiller...

Un film de Jean-Charles Marsily, à voir samedi 9 avril à 15h25 sur France 3 Corse et 15h45 sur ViaStella.



## Entre nous

Par Pierre Bartoli

● **La Corse aussi était présente**, au niveau des secours, dans le cœur de l'horreur dans laquelle est plongé le Japon, avec la présence, pendant quinze jours, d'une équipe de la Sécurité Civile, basée à Corte.

Partis pour le Japon le 14 mars, les militaires de la Sécurité Civile ont œuvré à Sendaï, puis à Mizawa et, ensuite, à Tokyo.

A Sendaï, à environ 80 km de Fukuschima, les secouristes ont vu le spectacle de désolation et «pris la dimension du désastre»

Si le lieutenant Lambert et le caporal Padovani sont restés au Japon, détachés dans le cadre de la visite du Président de la République, tous leurs camarades ont rejoints leurs familles, après les examens médicaux d'usage.

Un grand bravo à toutes et à tous pour leur dévouement et leur courage dans l'accomplissement de cette mission, véritable descente «aux enfers»

Une manière aussi, pour la Corse d'inscrire sa présence dans le concert de l'aide humanitaire dans le monde.

● **La démocratie française**, une fois de plus, a démontré ses limites, à l'occasion des dernières élections cantonales !

Le système électoral français à deux tours, permet tout et son contraire. Toutes les «combinazione» sont, en effet, couteuses financièrement, et, perverses dans leur finalité !

Ce système se révèle être un moyen pour travestir le suffrage universel, le rendre plus opaque et mieux favoriser l'abstention qui, délégitime l'élu quant elle confine les suffrages exprimés en dessous des 50% du corps électoral !

Pour redonner du souffle au suffrage universel et sa légitimité «démocratique» à l'élu, le scrutin à un tour s'impose !

Autre constat, quand le niveau du débat entraîne la classe politique à déverser les poubelles et à utiliser l'invective et l'injure à l'égard de l'adversaire, pour seul programme, il est pitoyable de s'indigner devant la montée des extrêmes, désaveu tangible de la classe politique et cause première de la désertion de la majorité des citoyens des bureaux de vote !

Il est patent que le mal de la démocratie française se situe d'abord au niveau du déficit de sa classe politique dans sa capacité à débattre des sujets qui préoccupent, en premier, les citoyens !

S'il n'a pas de rectificatif apporté à cette maladie du système et des comportements, il est à craindre pour la démocratie, en France, le pire !

Puissent ces élections cantonales agir comme la sonnette d'alarme, susceptible de réveiller la conscience, en en premier lieu, celle de la classe politique nationale !

● **La Corse a connu des Elections Cantonales** à la fois historiques, - la victoire de Jean-Christophe Angelini face à Camille de Rocca Serra, à Porto-Vecchio -, et relativement stables, au niveau des Présidences en particulier, puisque Joseph Castelli comme Jean-Jacques Panunzi ont retrouvé leur fauteuil.

# Nouvelle étape dans la création d'un verger co

*Pierre-Jean Luccioni et l'association Tempi Fà ont recensé, sous l'égide du bureau d'étude I Pampasgioli, plus de cent variétés de pommes, pêches, poires, prunes, cerises, abricots et amandes dans toute la Corse. Une collecte significative de l'urgence à sauver le patrimoine fruitier de la Corse dans la continuité du travail de recherche de Pierre Treanton qui a consacré 30 années de sa vie à recenser les noms des fruits et à les identifier. Un lexique a d'ailleurs été édité par l'Adecec «A Frutta» en 1984 qui a servi de base et permis de tirer de l'oubli ces noms de fruits qui font partie du patrimoine insulaire.*

**A** ce jour, près de 130 variétés de fruits cultivés en **Corse** depuis longtemps sont menacées de disparition. Certaines variétés sont uniques et méritent d'être sauvegardées. Ces fruits ont été identifiés grâce à un vocabulaire corse spécifique, collecté dans différents **villages de Corse** et qui a pu être en partie sauvegardé.

Dans un deuxième temps, le projet de création d'un verger conservatoire s'est appuyé sur plusieurs partenaires, intéressant notamment la **Communauté des Communes de Costa Verde**, qui mettra à disposition le terrain qui abritera ce verger conservatoire. La société **Corse Travaux d'Aleria** a quant à elle financé la recherche pour l'année 2010 alors que les gérants des **Pépinières de Corse de Linguizzetta** ont accepté de prendre en charge une trentaine d'arbres (pommiers et poiriers) qui ont été greffés par une équipe de bénévoles.

En 2011, le projet est de greffer toutes les variétés retrouvées. Les arbres greffés seront ensuite transplantés sur le terrain mis à disposition par la **Communauté des Communes de Costa Verde à San Giulianu**.

Ce travail de création d'un verger conservatoire a été confié à **Ghasippina Giannesini**, anthropologue, dont le travail de recherche et de collecte se poursuit. A terme, le but est de multiplier ce verger dans différents endroits de **Corse** pour que ceux qui le désirent puissent récupérer gratuitement des greffons et donner une deuxième vie à ce patrimoine légué par nos ancêtres.

## Histoire des fruits de Corse

Les fruits sont la plus ancienne nourriture de l'homme. Les premiers chasseurs cueilleurs de l'histoire consommaient les fruits à l'état sauvage. Beaucoup de spécialistes pensent que le **Moyen** et



l'**Extrême Orient** sont le «berceau» des arbres fruitiers. Cette explication reste à prouver car il se peut qu'à l'époque préhistorique de nombreuses espèces de fruits sauvages soient déjà présentes en **Corse** à l'état naturel.

La **Corse** était déjà renommée dans l'**Antiquité** pour la qualité de ses fruits. Le **musée du Vatican** possède un bas relief qui porte une inscription «**AE CORSICA**» (à la **Corse**) et qui représente une scène particulière : un personnage vêtu comme un auge se pré-

## Le vocabulaire

Le vocabulaire corse des fruits est important et imagé. Ceux-ci portent souvent des noms qui rappellent leur forme (zuccota : zucca, en forme de gourde, butteglia : en forme de bouteille), leur couleur (sanguinosa, couleur sang), leur goût (muscatella, muscade), la période de maturation (orzaghja : quand l'orge mûrit au mois de juillet) ou encore le mois ou la saison (austina : du mois d'août, imberninca : d'hiver). La recherche du vocabulaire pose un double problème, soit un même fruit a plusieurs noms, soit un même nom désigne plusieurs fruits.

Ce vocabulaire a failli disparaître. Une partie a été sauvée grâce au travail d'un fonctionnaire breton arrivé en Corse dans les années 1960, Pierre Tréanton.

# Conservatoire des fruits de Corse à San Giulianu



Les greffons recueillis à travers la Corse sont transplantés sur les plants

sente en face d'un autre personnage qui semble lui proposer des fruits posés sur une table et dans une corbeille. Cette sculpture a souvent été présentée comme le témoignage de l'importance et de la renommée de la culture fruitière en Corse.

**Anton Pietro Filippini** (1560- 1594) (*Chronique de la Corse*) signale que : «dans la plupart des villages, on voit encore de belles plantations de vignes, de belles propriétés remplies de beaux arbres fruitiers de toutes espèces, spectacle qui tire les larmes de tous ceux qui en sont témoins car tous ces terrains sont assez fertiles pour nourrir des milliers de familles».

L'Abbé **Jean-Ange Galetti** (*Histoire Illustrée de la Corse*) note aussi au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle que : «les arbres fruitiers tels que le cerisier, le pêcher, l'abricotier, le prunier, le néflier, le noyer, l'amandier, le noisetier, le figuier, le pommier, le poirier, vivent en Corse en plein vent et produisent en général des fruits excellents, sans

exiger la moindre culture. Le pommier, le poirier, le noisetier viennent naturellement au milieu du maquis, on n'a qu'à les greffer et ils donnent un rendement considérable».

Conscients de la valeur nutritionnelle des fruits, les insulaires ont toujours entretenu des rapports particuliers avec les arbres fruitiers. Grands connaisseurs, ils mettaient un soin particulier pour les soigner ou les greffer. Quand ils se trouvent dans la nature, ils greffent ce qu'ils trouvent, c'est une façon de penser aux générations futures et assurer leur lendemain. Ils savent qu'en cas de disette, les fruits peuvent constituer une nourriture de substitution.

Même s'il reste beaucoup d'arbres fruitiers dans les jardins, on se rend compte, quand on se promène dans la nature, que ces arbres ont été les premières victimes du déclin de l'économie rurale. Ils n'ont plus été entretenus et la plupart sont parasités par des lianes ou des plantes grimpantes qui finissent par les étouffer et les tuer. De nombreux autres arbres ont été détruits par les incendies.

Pourtant ces arbres «reliques» avaient développé des critères particuliers dus à l'extrême variété des sols et la spécificité des micro-climats de l'île. Souvent une même variété d'arbre peut produire des fruits très différents selon l'endroit où elle se trouve.

Les vieux dans les villages avaient la «mémoire» géographique des arbres, ils savaient où ils étaient situés. Dans un village ou dans la nature, chaque arbre était parfaitement identifié et localisé. Il servait même souvent de repère dans l'espace (*u peru di Francescu, le poirier de François, a fica di Petru, le figuier de Pierre*). Malheureusement, pour de fausses raisons de rendement ou parce que «ce qui vient d'ailleurs est meilleur» ces variétés locales ont été remplacées par des variétés continentales qui ne sont pas toujours à la hauteur des résultats espérés. Pourtant les saveurs et les arômes de ces fruits «nustrali» sont inégalables.



« Insetu à ochju »

## CORTE

# Claude Cesari et Vanina Casanova-Sellem

«Notre courant politique comme moteur de l'alternative»

**C**laude Cesari, commerçant cortenais bien connu, en lice lors des récentes élections cantonales de la cité universitaire, communique : «Je souhaite, en compagnie de ma suppléante, Vanina Casanova-Sellem, et de tous ceux qui ont participé à cette campagne électorale, remercier chaleureusement les électeurs cortenais qui nous ont accordé leur confiance lors du 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales.

La clarté de notre démarche et le sérieux de nos propositions ont été entendus par l'électorat cortenais au-delà même de notre résultat propre. Nous nous engageons à porter ces revendications au-delà du scrutin de dimanche dernier : qu'il s'agisse de propositions en matière de développement local (préservation et valorisation de l'environnement, transports en commun, défense des petits commerces, lutte contre les incendies), de grandes problématiques communes à tous les Corses (accès au foncier, au logement, à l'emploi à travers un statut de citoyenneté corse, accès aux soins) ou encore au sujet de la réforme institutionnelle en cours à travers l'instauration d'une «Chambre des Provinces», élue dans le cadre de territoires cohérents afin de remplacer l'institution du Conseil Général vouée à disparaître en 2014.

En recueillant sur notre candidature 216 suffrages, soit près de 11% des exprimés, nous progressons de manière significative par rapport au score réalisé lors des élections territoriales de l'an passé dans le cadre de la démarche Corsica Libera. Ce résultat très satisfaisant, réalisé dans le contexte difficile d'une élection cantonale, confirme l'implantation du mouvement national sur la ville de Corti



comme sur l'ensemble de la Corse. Ce mouvement de fond, traduit par un score cumulé de 30% en faveur des deux candidatures issues de la mouvance nationaliste, positionne notre courant politique comme le moteur de l'alternative.

À ringraziarvi tutti è à prestu per d'altre mosse : per Corti è per a Corsica ! ».

## CAPUBIANCU

# Sébastien Quenot et Anne-Laure Santucci

«Notre candidature s'affirme comme la première force de proposition et d'opposition »



**S**ébastien Quenot et Anne-Laure Santucci, candidats aux récentes élections cantonales de Capubiancu, communiquent : «Suite au scrutin de dimanche dernier, nous remercions les 401 électrices et électeurs qui ont fait le choix du changement et du développement face l'assistanat. Nous invitons nos amis qui nous ont

accompagnés, ceux qui nous ont aidés à poursuivre leur engagement. En dépit de la structure institutionnelle du Conseil Général qui exerce un fort chantage à la subvention sur les communes, en recueillant 21% des suffrages, notre candidature s'affirme comme la première force de proposition et d'opposition.

Notre démarche a incarné pour nombre de Corses un souffle de vie et d'espoir face à l'abandon de notre territoire aussi bien en termes d'équipements structurants (routes, TIC), de couverture médicale, de défense des services publics (écoles, collège, postes...) et d'accompagnement des initiatives. Cependant, compte tenu de la léthargie de notre canton, de nombreuses questions restent posées. Pour quelles raisons les travaux de la route du Cap ont-ils été interrompus ? Leur reprise est-elle prévue ? Quels dispositifs sont envisagés pour installer un médecin à Luri et pour accompagner l'aide à la dépendance des personnes âgées ? Combien de jeunes pourront créer leur emploi, vivre et travailler à l'année dans le Cap corse ? Combien d'entre eux pourront s'y loger 12 mois sur 12 ? La bétonisation de nos villages peut-elle encore masquer leur désertification ?

Ainsi que nous l'avons annoncé, cette campagne électorale n'est qu'une étape dans la vie politique. La réforme des collectivités territoriales sera l'occasion de veiller à ce que notre territoire demeure représenté sans pour autant être inféodé à une nouvelle institution. Nous entendons ainsi poursuivre notre engagement et concrétiser nos ambitions au service et avec le soutien de chacun ».

■ **«U Pane di Cantone»**, nouvelle boulangerie industrielle de **Calvi**, a ouvert ses portes, le lundi 28 mars.

■ **Pour Virginie Bareille**, la poterie artisanale, qu'elle réalise dans son atelier, à **Catteri**, lui apporte «une richesse dans son intellectuelle», après sa découverte de la **Corse** en 1997, et ce métier d'art, ensuite, qui lui permet d'exprimer un talent, aujourd'hui reconnu par tous.

Après l'atelier, **Virginie Bareille** vient d'ouvrir sa «boutique» à **Catteri**, sous le nom de «**Kinai**»

Contact : 06 62 38 53 76.

■ **«Le Refuge»**, restaurant, à **Cartalavou**, forêt de l'**Ospedale** est ouvert tous les jours, midi et soir.

Réservations au : 04 95 70 00 39.

■ **Linguizzetta** : l'**ADMR Sant'Appianu** tient ses permanences tous les mercredis après-midi, de 14h à 16h, à la **Mairie Annexe de Bravone**.

Tél : 04 95 38 99 70 –

Numéro Azur : 0810 810 880.

■ **«I Sanguinari»**, Brasserie et Boutique, sur le grand site de **La Parata**, aux **Iles Sanguinaires**, à **Ajaccio**, a réouvert ses salons, le mardi 29 mars 2011.

■ **Au garage associatif du chemin de Biancarello**, à **Ajaccio**, a été signée entre la **FALEPA** et la **Caisse de Dépôts**, la **Convention partenariale** concernant le micro-crédit en faveur de la réinsertion par l'activité économique.

■ **Le Samedi 30 avril**, à partir de 8h30, se réunit au **Restaurant «Chez Walter»**, à **Casamozza**, à partir de 8h30, le **Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Corse**.

## ■ Bastia : 50<sup>e</sup> anniversaire de la CCFD-Terre Solidaire

Le **CCFD-Terre Solidaire** assume pleinement sa double mission : être à la fois un organisme d'église et une organisation de solidarité internationale.

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, il est bon d'évoquer le chemin parcouru et surtout les défis autour desquels l'association se mobilise.

Au programme de cet anniversaire, le samedi 2 avril, 11h, à la maison des œuvres de **Saint Jean-Baptiste**, à **Bastia**, inauguration de l'exposition qui présentera le **CCFD-Terre Solidaire en Corse**, les voyages d'immersion vécus par des membres de l'association auprès de nos partenaires du **Sud** et les différentes affiches des campagnes de carême.

**A 15h30, conférence-débat : «Les paradis fiscaux»**, avec l'association **Attac**.

**A 18h**, messe de clôture en l'**église Saint Jean-Baptiste** avec la pastorale des migrants.

**A 20h30**, soirée «**Chorales Solidaires**» en l'**église Saint Jean-Baptiste** au profit du **CCFD-Terre Solidaire**, avec la participation de l'**Abbriviu, Corse Joie**, les **Contretemps** et la **Confrérie de la Serra**, et participation solidaire du public. De plus, cette année, les commerçants du centre-ville ont accepté de fêter avec nous les 50 ans en exposant des photos de **Sebastiano Salgado** : «**Solidarité Internationale, Les commerçants bastiais s'affichent**».

■ **La Mutualité Sociale Agricole de la Corse**, dans le cadre de l'animation des territoires, organise une série de réunions en milieu rural.

**A Figari**, une réunion aura lieu mercredi 20 avril, à 14h, **salle polyvalente de la mairie**.

Le premier thème abordé concernera les cotisations. Ainsi, les ressortissants de la **MSA** pourront-ils bénéficier d'une présentation générale des cotisations et des formalités déclaratives à effectuer auprès de la **MSA**.

■ **Un restaurant asiatique «Lotus Impérial»**, spécialités Thaï, ouvre ses salons, ce vendredi 1<sup>er</sup> avril à **Querciuolo – Le Clos des Oliviers**. Tél : 06 76 03 36 97.

■ **L'hôtel «L'Alivi»**, sur la route du cap, réouvre son restaurant «**L'Archipel**», également ce vendredi 1<sup>er</sup> avril. **Renseignements et réservations : 04 95 55 00 10.**

■ **Ile Rousse**

«**Les Crapouilles**», affiche vêtements 0/10ans, mobilier et décoration, **avenue Paul Doumer à Ile Rousse** (face au parking de la poste !)

■ **Le restaurant «La Vieille Cave»** a réouvert le jeudi 30 mars.

Réservations : 04 95 60 70 09.

■ **«A Siesta Beach»** restaurant, plage de l'**Ile-Rousse**, a démarré la saison 2011, avec sa formule rapide le midi (16€) et une nouvelle carte. Ouvert tous les jours, midi et soir. Tél : 04 95 60 28 74.

■ **«L'Altore»**, restaurant, réouvre le 1<sup>er</sup> avril, tous les jours, midi et soir.

Tél : 04 95 60 31 41.

■ **Le Salon de la Restauration** s'est tenu les 30 et 31 mars 2011, de 10h à 18h, à l'**IGESA, Cordon Lagunaire de la Marana**.

A cette occasion, la **SEDDA**, fournisseur des professionnels de la restauration et de la boulangerie-pâtisserie a lancé le 1<sup>er</sup> **Site Corse** de commandes en ligne pour les professionnels de la restauration : [www.sedda.fr](http://www.sedda.fr)

### ■ Séminaire Foncier et Logement

**Samedi 2 avril 2011 – A partir de 9h30**

Corte – Université de Corse Pasquale Paoli

UFR de Lettres – Campus Mariani – Niveau 2



**Paul GIACOBBI**, Député de la Haute-Corse, Président du **Conseil Exécutif de Corse**, **Dominique BUCCHINI**, Président de l'**Assemblée de Corse** et **Maria GUIDICELLI**, **Conseillère Exécutive** déléguée aux questions foncières et au logement organisent un Séminaire «**Foncier et Logement**», le samedi 2 avril 2011 à partir de 9h30 à l'**Université de Corse à Corte**.

Après les interventions d'**Antoine AÏELLO**, Président de l'**Université de Corse**, de **Dominique BUCCHINI**, Président de l'**Assemblée de Corse** et de **Paul GIACOBBI**, Président du **Conseil Exécutif**, **Maria GUIDICELLI** ouvrira les travaux et présentera les trois ateliers :

- Protection et aménagement des espaces ;
- Rôle, priorités attendus de l'action publique et gouvernance ;
- Les adaptations normatives juridique, réglementaire et fiscale.

Un point presse sera organisé à 12h30.

Après une restitution des ateliers en séance plénière, un débat, de 15h45 à 17h00, avec l'assistance permettra d'enrichir et de conclure les travaux.



**Cabinet Blasini**

11 bis, Av. J. Zuccarelli  
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

■ **BASTIA**

Le mardi 12 avril, de 14h à 16h, au **Centre Social de la CAF**, à **Lupino, Rue Sainte-Thérèse**, se tiendra la **Réunion Départementale du Service Civique**.

Ce dispositif, créé par la loi du 10 mars 2010, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010, et a été intégré au **Code du Service National**, où il remplace le **Service Civil Volontaire**, mis en place en 2006, visant à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les structures d'accueil (association, **Collectivités Territoriales**, etc.). Le contrat de **Service Civique** n'est pas un contrat de travail. Il est ouvert à toutes et à tous (y compris les Européens et les non-Européens en séjour régulier depuis un an), de 16 ans à 25 ans, sous la forme d'un «**engagement de Service Civique**».

L'état participe au défraiement du jeune pour un montant variant de 440 à 540 Euros mensuels.

Au cours de cette réunion, une présentation complète de ce dispositif sera faite.

**Ordre du jour** : présentation du dispositif ; présentation des missions éligibles au dispositif ; mise en œuvre du calendrier ; questions diverses.

Cette réunion se fera en présence de l'**Agence Nationale du Service Civique** et un représentant de l'**Association Unicités**, missionnés pour la formation des tuteurs.

■ « **Les Légendines Bastiaises** »

Après le vif succès remporté l'an dernier avec plus de 1000 visiteurs, l'**office de tourisme de l'Agglomération de Bastia** a le plaisir de proposer tous les mardis à partir du 5 avril les «**Les Légendines Bastiaises**».

Traditions, légendes, faits et lieux insolites, histoires extraordinaires sont évoqués durant deux heures au cours d'une visite guidée passionnante et inédite.

De la **fontaine des sortilèges**, à la légende du **Christ Noir des Miracles** ; des curiosités ignorées des oratoires baroques, à l'histoire des remparts de la citadelle ; des mystères de la **place Saint Nicolas**, à ceux des ruelles centenaires, l'assistance franchit les portes de l'étrange...

S'adressant tant au public touristique qu'aux Bastiais désireux de se réapproprier leur patrimoine de mémoire, ce voyage dans le temps s'achève par un concert privé de chants polyphoniques corses et une dégustation de produits corses.

Départ tous les mardis à 17 h 00 depuis les bureaux d'accueil de l'**Office de tourisme - 1 rue José Luccioni - 20200 Bastia**.

**Tarif** : 15 euros par personne – gratuité pour les moins de 12 ans.

Inscription préalable obligatoire au **04 95 54 20 40**.

■ **La ligue de l'enseignement 2b** organise une session d'approfondissement au **Bafa**, du 16 au 21 avril à **Bastia**. Informations au : **04 95 31 25 14** ou au : **09 62 32 22 23**.

■ **L'assemblée générale** de la **Haute-Corse de la Ligue Nationale Contre le Cancer**, se déroulera dans les salons de l'**hôtel Ostella** à **Bastia**, à 18h30, le jeudi

14 avril. **Ordre du jour** : rapport de gestion et d'activités ; projets 2011 ; questions diverses.

■ **A la piscine de la Carbonite**, les cours sont assurés les lundis et vendredis à 12h et les lundis et vendredis soir. **Travail** : bras, abdos, fessiers + palmes. **Durée de la séance** : une heure. **Renseignements au** : **06 16 17 12 49** ou au : **06 19 39 47 37**.

■ **Le centre communal d'action sociale (CCAS)** propose la projection gratuite d'un film sur l'**Arménie**, le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 17h, **salle du Préau**. En présence de la réalisatrice **Marie-Dominique Massol**. Ce document présente l'histoire, les rires de ces hommes et femmes qui se sont racontés avec pudeur et sincérité.

■ **SAN GAVINU DI CARBINI**

L'**école de Gialla** organise, samedi 2 avril, à partir de 17h30, un loto doté de nombreux lots dont un téléviseur. Les participants sont attendus nombreux.

■ **BONIFACCO**

Le **groupe Oriente** se produira jeudi 7 avril en l'**église Saint-Dominique** à 20h30. Le groupe travaille sur l'harmonie des voix polyphoniques et traditionnelles, interprétant des compositions et des reprises de groupes insulaires.

**Entrée** : 15€. Gratuit pour les moins de 8 ans.

Tickets en prévente à l'**Office Municipale de Tourisme, 2 rue Fred Scamaroni**.

**Tél** : **04 95 73 11 88**.

■ **Le Centre Communal d'Action Sociale**

de la ville de **Bonifacio** ouvrira le centre aéré pour les **vacances de Pâques**, du 18 au 29 avril, pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, à la maternelle ; et de 7 à 11 ans, au **Cosec**.

Il est urgent de retirer un dossier au service social de la mairie. Clôture des inscriptions : 31 mars.

■ L'**Association Ulysse** organise une exposition de peinture et sculpture ouverte aux artistes amateurs, du 16 au 28 avril, **salle Saint-Jacques**, en haute-ville à **Bonifacio**.

Les fiches d'inscription sont à retirer à l'**Office de Tourisme** et doivent être retournées compétées avant le 30 mars.

**Renseignements** : **04 95 73 11 88** ou **info@bonifacio.fr**.

■ **SARI-SOLENZARA**

La bibliothèque municipale accueille le public du mardi au samedi, en hiver : de 9h à 12h, et de 14h à 18h ; horaires d'été : de 9h à 12h, et de 16h à 20h. Fermeture le lundi.

■ **ALZI**

Le maire rappelle que la divagation des animaux, et notamment celle des porcins, est interdite sur tout le territoire de la Commune.

Un arrêté municipal a été pris à cet effet. Cet arrêté a été transmis au commandant de la **brigade de gendarmerie de Corte**,

qui est chargé de veiller à sa bonne exécution.

Le maire rappelle qu'en dehors des risques d'accidents graves que peut occasionner la divagation des animaux, les dégâts causés aux voies et places par les porcs en divagation sont considérables et inacceptables. La commune se réserve le droit d'estimer en justice, pour demander le remboursement par les propriétaires des frais nécessaires à la remise en état des voies et accès détériorés.

■ **PORTO-VECCHIO**

La **Croix-Rouge Française** appelle le grand public et les entreprises à donner à la **Croix-Rouge Japonaise** par son intermédiaire.

Une collecte de dons est organisée au **Centre Culturel de Porto-Vecchio** pour une durée de 15 jours. Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Croix-Rouge Française - Urgence Japon**.

■ **Des stages de voile** auront lieu du 11 avril au 6 mai, à l'**école de Voile les Fauvettes, route de Marina di Fiori**. Ces stages sont ouverts à tous sans distinction d'âge ou de niveau.

L'**école de Voile** proposera des stages d'optimiste, jardin des mers (dès 4 ans), planche à voile et catamaran (dès 8 ans). Il y aura une séance le matin et une séance l'après-midi, du lundi au vendredi.

La base nautique pourra aussi mettre à disposition du matériel et proposer des cours particuliers.

Inscriptions et renseignements au : 04 95 70 01 40.

■ **PROPRIANO**

La prochaine assemblée générale ordinaire du **Comité de Corse-du-Sud de la Ligue Nationale Contre le Cancer** aura lieu mardi 5 avril à 15h30 au **Centre de Santa Giulia**.

**Ordre du jour** : approbation du PV de la dernière assemblée générale du 4 mai ; cotisations 2011 ; rapport moral, rapport d'activités et rapport financier 2010 ; rapport du Commissaire aux Comptes ; quitus à la trésorerie ; budget prévisionnel 2011 ; renouvellement des membres du CA, quitus de l'AG au conseil d'administration pour l'année 2011 ; projet d'activités pour 2011 ; bilan du fonctionnement des appartements thérapeutiques ; point sur les legs ; questions diverses.

■ **SARTENE**

Le **lycée agricole** propose une grande conférence-débat sur le thème de la **tortue d'Hermann**, vendredi 1<sup>er</sup> avril de 14h à 16h. Cette manifestation est ouverte à tous et l'entrée est libre.

Organisée dans la salle polyvalente par les élèves du **lycée agricole** principalement et leur professeur de biologie, **Céline Bouogne**, la journée regroupera des personnalités politiques, des gestionnaires d'espaces, des agriculteurs, des exploitants de ferme bio et le grand public.

■ **La municipalité de Sartène** souhaite organiser des repas «*bio corses*», à la cantine scolaire, avec l'organisme régional de développement de l'agriculture biologique, le **CIVAM Bio Corse** que préside **M. Jacques Abbatucci**.

■ **SANT-ANTONINO**

Le parking situé place de l'église est payant à partir du 1<sup>er</sup> avril, et ce, jusqu'au 30 novembre. Tarifs pour les véhicules et les autocars : 2€.

■ **CALVI**

Le centre musical «*U Timpanu*» informe ses adhérents, parents d'élèves et amis que l'assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le vendredi 8 avril à 21h au siège social, **8, rue Saint-Antoine** (citadelle). Pour la vie de l'association et son avenir la présence de tous est souhaitée.

■ **L'association Calvi Jazz Festival** tiendra le vendredi 15 avril prochain à 18h, au **VVF la Balagne**, son Assemblée Générale Extraordinaire.

■ **Le cirque Saltobanco** présente son spectacle sur le terrain de l'**Oasis**. Représentations : samedi et dimanche à 16h.

■ **Les président des anciens combattants de la section Calvi-Galeria-Montegrossu** appelle tous les adhérents à participer à l'Assemblée Générale, le samedi 2 avril à 16h au **centre social EDF**.

■ **PIANA**

L'association **Iris** propose le 3<sup>e</sup> stage de danse de la saison, animé par **Patricia Nagera**.

Il se déroulera les samedi 2 et dimanche 3 avril à l'auditorium.

**Samedi** : de 10h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h00 ;

**Dimanche** : de 10h00 à 12h00, et 12h45 à 15h30.

**Participation** : 80€. Renseignements auprès de **Patricia Nagera** au : **01 55 30 01 94** ou de **Céline Rambaud** au : **04 95 65 48 00**.

■ **PIGNA**

L'association **I Picculi Arranci** organise dimanche 3 avril, le **Carnaval du RPI**.

L'accueil des enfants débutera par les mascottes, dès 14h30, à la mairie. Le défilé suivra à travers les rues du village. Un goûter sera servi, à l'issue du défilé.

A 18h, à l'auditorium, la **Cie Neneka** présentera «*Histoire Courte*» d'après la pièce de **Luigi Pirandello**, sur une mise en scène de **François Orsoni**.

**Tarifs** : 15€, adulte ; réduction 10€ ; gratuit pour les moins de 10 ans.

**Cetre Culturel Voce**. Tél : **04 95 61 73 13**, ou, au : **06 79 40 68 80**.

■ **BASTIA**

La journée des enfants catéchisés se déroulera le 3 avril, à **Notre Dame des Victoires**, à **Lupino**.

■ **Per a Pace : Retour d'un voyage solidaire au Burkina Faso**

**Per a Pace, Pour la Paix**, rentre du **Burkina Faso**, où, avec 10 personnes\*, l'association a effectué, entre le 24 février et le 7 mars 2011, un voyage solidaire et humanitaire dans le pays. Depuis plus de cinq ans aujourd'hui, **Per a Pace** réalise avec le soutien des **Amis de Jean-Marc** et de l'association **Fina Tawa** des forages au **Burkina Faso** parce que l'eau est un droit humain, un élément essentiel de la vie. Cette année, le forage a été réalisé dans le cadre d'un projet d'aide au développement dans le village de **Ya** permettant à une population nombreuse de bénéficier de meilleures conditions de vie.



\*Participaient à cette initiative : *Chloé Chanrion, Gwenaél Prévert, Marie-France Andreozzi, Monique Appietto, Santa Plaisent, Muriel Buisson, Guillemette Decours, Pascale Larenaudie et Jacques Casamarta.*

Au cours de ses déplacements en **Afrique**, **Per a Pace** a pris conscience également des graves problèmes liés au sous-développement et notamment des problèmes sanitaires qui touchent en particulier les enfants (méningite, paludisme) et l'association participe à la distribution de moustiquaires. Cette année encore, plus de 150 ont été distribuées dans le village de **Sindou** à de jeunes enfants défavorisés par l'intermédiaire d'une association locale, «*Djiguya*» qui signifie «*chaîne de l'espoir*».

Parallèlement à cette distribution, et en partenariat avec l'association **ACLAM de Mezavia** à **Ajaccio**, un centre d'étude du soir pour enfants défavorisés a été doté d'un équipement électrique avec des panneaux solaires.

Ce village de **Sindou** se trouve géographiquement positionné au carrefour des pays, entre le **Mali**, la **Côte d'Ivoire** et le **Burkina** et donc confronté à de graves problèmes que la situation de guerre civile dans la **Côte d'Ivoire** engendre (réfugiés fuyant les zones d'instabilité).

Une distribution de matériel scolaire, résultat des collectes réalisées le 12 février à **Ajaccio**, a été réalisée dans plusieurs écoles. Des centaines de cahiers, crayons, règles, ardoises... ont ainsi été remises aux écoles des villages de **Pobie**, **Ya**, **Sindou**, **Nanano** et **Warzamé** au **Burkina Faso**. Ce geste est important car il facilite l'accès à une éducation indispensable et digne dans un pays qui est classé parmi les plus pauvres de la planète (177<sup>ème</sup> sur 182, indice développement humain).

Enfin les rencontres ont été nombreuses. Rencontres culturelles dans le cadre du **Fespaco**, participation au concert du chanteur burkinabé **Sam Skejah**, mais aussi rencontre avec les travailleurs d'une coopérative de coton, en lutte contre les **OGM**, rencontre avec des associations : **ATTAC**, **CADTM Burkina**, **Bolo Yan**, **Djiguya**... Partout l'espoir d'un monde meilleur, les yeux rivés sur les révolutions arabes, en **Tunisie**, en **Égypte**...

En juin prochain, l'association **Per a Pace** organisera en **Corse**, à **Ajaccio** et **Bastia**, une initiative forte, intitulée «*Pauvreté/Surarmement*» pour mettre en évidence les méfaits pour les peuples du **Tiers Monde** des politiques développées par de grands organismes internationaux, tels le **FMI** ou la **Banque Mondiale**... et pour développer une culture de **PAIX**.

■ **Journées Mondiales de la Jeunesse à Madrid (JMJ)**

Les **J.M.J** à **Madrid** approchent et des millions de jeunes à travers le monde se préparent à rejoindre ce grand rassemblement mondial de la jeunesse auquel tous les jeunes **Corses** de 16 à 35 ans sont invités à participer.

Des rencontres pour les participants et ceux qui désirent s'informer ou s'inscrire sont organisées autour de l'évêque, aux dates et lieux suivants :

**Pour la Région Sud :**

Mercredi 6 avril 2011, de 18h à 21h, à la **salle St Erasme à Bonifacio**

**Pour la Région d'Ajaccio :**

Dimanche 10 avril 2011, de 10h à 17h, à l'**église Saint-Jean d'Ajaccio**

**Pour la Région Bastia / Cap Corse et Nebbio / Golo :**

Dimanche 10 avril 2011, de 10h à 17h, à la **Maison Saint-Hyacinthe (Miomio)**

**Pour la Région de Balagne :**

Mardi 12 avril 2011, de 18h à 21h, au **presbytère de l'Île-Rousse**

**Pour la Région du Cortonais et les étudiants :**

Mercredi 13 avril 2011, de 18h à 21h, au **Centre Pastoral St Théophile à Corte**

**Pour la Région Plaine Orientale :**

Jeudi 14 avril 2011, de 18h30 à 21h30, à **Ghisonaccia (salle chez les Sœurs)**

Par ailleurs, le diocèse d'**Ajaccio** invite les jeunes à participer à la **Journée Diocésaine des Jeunes de Corse** : «**Cap ou pas Cap ?**», le samedi 30 avril 2011, de 10h à 18h, à **Cap Sud à Vescovato**. Sont aussi attendus les collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ainsi que les lycéens.

Des bus seront à disposition par région pour se rendre à **Cap Sud**.

(Pour les inscriptions aux **JMJ**, rendez- vous sur [www.corse.catholique.fr](http://www.corse.catholique.fr))



Diocèse d'Ajaccio

■ **Centre Culturel de la Plaine Orientale**

**L'illustrateur Yann Le Borgne expose ses planches.**

Le **centre culturel Anima** en partenariat avec la **Bibliothèque de Solenzara** vous propose de découvrir le travail du jeune illustrateur corse : **Yann Le Borgne**. Du 2 au 20 avril à la **Bibliothèque de Solenzara**.

**Un passionné de dessin expose en Plaine Orientale**

**Yann** est un jeune illustrateur qui officie principalement dans le monde de la littérature jeunesse depuis une dizaine d'années.

Après avoir fait ses armes sur des fanzines, **Yann** est remarqué par les **éditions Albiana**. S'ensuivront diverses collaborations avec ce même éditeur ainsi que des publications dans la presse nationale. En 2009, il publie **chez Albiana** son premier ouvrage intitulé «**Pas Bête !**», un livre d'illustrations humoristiques sur les animaux. En attendant la parution prochaine de trois nouveaux ouvrages **chez Albiana** en 2011, il expose pour la 1<sup>ère</sup> fois ses planches originales. Vous pourrez les découvrir à la **Bibliothèque de Solenzara**, du Samedi 2 avril au 20 avril.

L'exposition sera inaugurée le 2 avril à 14h en présence de l'auteur qui proposera une visite commentée de son travail et une séance de dédicace. L'exposition est composée de tableaux et de carnets de croquis, divisée en trois parties : une partie consacrée à l'enfance, une à l'adolescence, et, enfin, une sur la vie d'adulte. Particularité notable : **Yann** se met souvent en scène dans ses propres dessins, avec trait humoristique et un brin d'autodérision...



■ **Du 31 mars au 3 avril 2011 :**

**BD à Bastia, 18<sup>ème</sup> rencontres de la BD** et de l'illustration.

**Samedi 2 avril :**

**12h30** : inauguration de l'exposition **BD au musée de Bastia. Musée de Bastia, la Citadelle.**

**Lundi 4 avril :**

**Café littéraire «Soirée Polar»** à la **Bibliothèque le Petit Prince, rue St Exupéry à Lupino.**

**Contact : Annick Donsimoni.**

**Samedi 9 avril :**

**11h00** : **Emile Zuccarelli** et la **municipalité** seraient heureux de vous accueillir au vernissage de l'exposition «**Le retable de San Nicolao, œuvre d'un atelier ligure pour la Corse du 16<sup>ème</sup> siècle** ». Musée de Bastia, la Citadelle.

**20h30** : **Le Dindon** de **Georges Feydeau** dans une adaptation et une mise en scène de **Thomas Le Douarec**. Théâtre municipal. Tel : **04 95 34 98 00.**

**Dimanche 10 avril :**

**De 9h00 à 13h00** : **Place St Nicolas**, dépistage gratuit du diabète organisé par les **interclubs Lions Côte d'Azur Corse.**

**Jeudi 14 avril :**

**17h30** : conseil municipal à l'Hôtel de Ville

**Expositions : Du 31 mars au 3 avril** : Dans le cadre du **Festival BD de Bastia**, exposition-conférence à la **Bibliothèque centrale**, secteur Jeunesse avec **Bruno Heitz.**



■ **Migliacciari**

**Le Festival BD à Bastia s'exporte en Plaine Orientale**

Le **Centre Culturel Anima**, en partenariat avec le **Centre Culturel Una Volta**, expose un artiste présent au **Festival BD à Bastia** : **Olivier Tallec**. A découvrir **Salle Cardiccia** de **Migliacciari**, le mercredi 30 mars et le samedi 2 avril.

Renouvelant son partenariat avec le **centre culturel Una Volta**, à l'occasion du **Festival BD à Bastia**, le **Centre Culturel Anima** vous propose cette année encore de découvrir le travail d'un des artistes présentés sur le **Festival**.

**Anima** a donc le plaisir d'exposer le travail de l'illustrateur **Olivier Tallec**. Après avoir suivi les cours de l'**Ecole Supérieure des Arts Appliqués de Paris**, puis travaillé pendant plusieurs années comme graphiste, il réalise des illustrations pour la presse (**Libération, Elle, Les Inrockuptibles**) et l'édition jeunesse pour une cinquantaine d'albums. Ses images signeront la rencontre avec un texte fort, comme **La Croûte** en 2009 où le dessin montre ce qui ne peut être dit, ou bien tient des propos plus légers comme dans **Rita et Machin**, série qui fait un tabac au **Japon** et qu'il adapte aujourd'hui pour le dessin animé. En 2009, il dessine son premier album de bande dessinée, **Negrinha**, et en 2010 **Les Grands Soldats** aux **éditions Gallimard**.

**Olivier Tallec** est en train de devenir un des poids lourds de l'illustration en **France**. Rien qu'en ce qui concerne l'ensemble de sa production au sein de **Gallimard Jeunesse** : elle totalise à ce jour plus de 550 000 exemplaires vendus.

**Anima** vous propose de découvrir le travail de cet artiste au cours de visites commentées de l'exposition, le mercredi 30 mars et le samedi 2 avril de 14h à 18h. Entrée libre.

**Pour plus d'informations sur l'artiste :**

[www.oliviertallec.fr](http://www.oliviertallec.fr)

# Paesi di



## CORTE : Mutuelle générale de la Corse

L'agence de la **MG Corse Santé Prévoyance** de la **mutuelle générale de la Corse**, située au **4 avenue**

**Xavier Lucciani**, est fermée en raison d'un dégât des eaux. Le personnel s'excuse auprès des adhérents pour la gêne occasionnée. Les personnes qui souhaitent évoquer leur dossier ou avoir des renseignements peuvent s'adresser au siège de la **Mutuelle** au **8-10 avenue Maréchal Sebastiani BP 277, 20296 Bastia Cedex**. Tél : **04 95 34 95 34**.

## Et reprise des cours de yoga

A partir du 2 avril, les cours de yoga reprennent avec un programme d'entretien de forme et de bien-être par de simples mouvements du corps, et une initiation à la respiration consciente. Les cours se déroulent à la salle de danse, **rue du Colonel Feraci**, le jeudi de 18 heures 45 à 20 heures et le samedi de 10 heures à 11 heures 15. Un stage est également mis en place tous les premiers week-ends du mois. Des soins du corps et réflexologie sont aussi organisés à domicile. Inscriptions et prise de rendez-vous au **06 84 84 33 36**.



## VIVARIO : Atelier cuisine de l'Association Le Relais

L'association **Le Relais** coordonne un atelier cuisine le samedi 2 avril avec l'association **Granu Anticu** qui fait la promotion des variétés anciennes de céréales en plaine orientale. L'atelier sera animé par **Edwige Koziello** et abordera l'apprentissage des techniques de fabrication de pâtes à la farine de blé d'**Alé-**

**ria**. Les cuissons se dérouleront au four du village avant une grande dégustation accompagnée de charcuterie. **Contact : 04 95 47 25 83 ou 04 95 44 43 71**.

## PETRETO-BICCHISANO : Réunion de la MSA

La **Mutualité sociale agricole de la Corse**, qui a pour cette année le projet de faire vivre les territoires, vous propose une série de réunions en milieu rural. Le thème abordé en priorité sera les cotisations. La réunion est prévue le vendredi 15 avril à 14 heures à la mairie de **Petretto-Bicchisano**.



## PONTE-LECCIA : Récupération de points de permis

**Kalliste formation** organise un nouveau stage de récupération de points les 18 et 19 avril à **Ponte-Leccia** avec en fin de journée les tests psychotechniques obligatoires dans le cas d'annulation du permis. **Renseignements : 06 61 26 12 21**.

## SERRIERA : Collecte de fonds pour l'église

La collecte de fonds sur la commune a permis de récolter la somme de 5790 euros pour la réalisation des travaux de la paroisse. Les paroissiens de **Serriera** remercient les généreux donateurs. Les personnes qui souhaitent participer peuvent encore le faire puisque la collecte reste ouverte. Se renseigner au village.



## TAVARIA : Stage de pêche à la mouche

Un stage totalement gratuit de démonstration et d'initiation de pêche à la mouche est organisé par la **FCPM, Fédération corse de pêche à la mouche**, le vendredi 1<sup>er</sup> avril à partir de 9 heures. Il se déroulera toute la journée. Un service de restauration sera ouvert sur place. La pratique de ce sport est ouverte à tous.

## PIETROSELLA : Exposition

La **mairie de Pietrosella** accueille une exposition de sculpture et de peinture du 27 mars au 8 avril. Le vernissage s'est déroulé le samedi 26 mars. Les artistes exposés sont les suivants : les sculpteurs **Nadine Astruch** et **Brigitte Ledentu-Biles** et les peintres **Sara Guech-gache** et **Patrick Galleri**. L'exposition est à voir du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.



## RUSIU : Un ghjornu e una notte

Une journée et une nuit de rencontre est prévue à **Rusiu** le 9 avril 2011. Dès 9 heures on écoute-  
ra les fonds sonores, extraits du **musée de la Corse**, estru paisanu, en l'église paroissiale. On pourra assister ensuite à une présentation d'instruments traditionnels par le **CMT di Corsica** sur la place de l'église. De 12 heures 30 à 15 heures suivra un repas en musique.



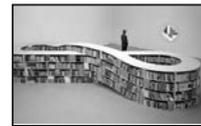
Dans l'après-midi, retrouvez **u scontru cu i creatori**, rencontre avec les créateurs sur le thème suivant : **«e forme di a creazione scritta e a piazza di l'oralita in Corsica Oghje»**.

Enfin, de 18 heures 30 à 21 heures : **Canti e soni** sur la place du village.

Au cours de la journée et de la soirée, des animations et diverses rencontres seront également organisées.

## LECCI : Fermeture de la bibliothèque

La **mairie de Lecci** informe les lecteurs que la **bibliothèque de**



**Lecci** a fermé ses portes depuis quelques jours. Elle sera de nouveau ouverte le 4 avril. Les adhérents sont remerciés pour leur compréhension.

## ALANDO : Contrôle de l'eau potable

Le maire informe la population d'**Alando** que les résultats de l'analyse de l'eau du village qui a été réalisée le 9 mars font ressortir que l'eau est déclarée potable, conformément à la législation et aux paramètres mesurés.



## PROPRIANO : Voyage à Venise

Le **club du troisième âge de Propriano** vous propose de participer à un voyage à **Venise** et ses îles du 1<sup>er</sup> au 7 mai.



Vous êtes priés de vous inscrire rapidement auprès de **Made-moiselle Bianchini** au **04 95 76 01 68**.

## PERI : Chemins de croix

Les 1<sup>er</sup>, 8 et 15 avril, comme précédemment le 25 mars ; un chemin de croix est organisé par **A Cunfraternita San Larenzu**, à 19 heures, à l'**église St Laurent**, en



préparation de la **Semaine Sainte**. Ces chemins de croix sont pour la confrérie le moyen de préparer dans la piété la célébration de la résurrection du sauveur après le calvaire.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

# «Tempi di rena»

**D**e Patrizia Gattaceca on connaît la chanteuse et l'auteur-compositeur, à l'aise tant dans le registre traditionnel que dans les innovations musicales. On connaît moins la poétesse toujours en quête de nouvelles voies d'expression. Elle présente ici un ouvrage en deux volumes : **Tempi di rena**, recueil de ses poèmes corse en vers libres, accompagné de la traduction française de Dumenica Verdoni, intitulée **Dans le duvet de la cendre**.



**L'OUVRAGE :** Dans **Tempi di rena**, Patrizia exprime ses émotions et ses sentiments sur le flot du temps qui passe et son ressac. Fuite du temps, éternel retour, fulgurance de l'instant, nourrissent sa réflexion poétique. La beauté de la langue corse n'échappera pas au non initié grâce à la magie de Patrizia qui en distille la musicalité éloquente.

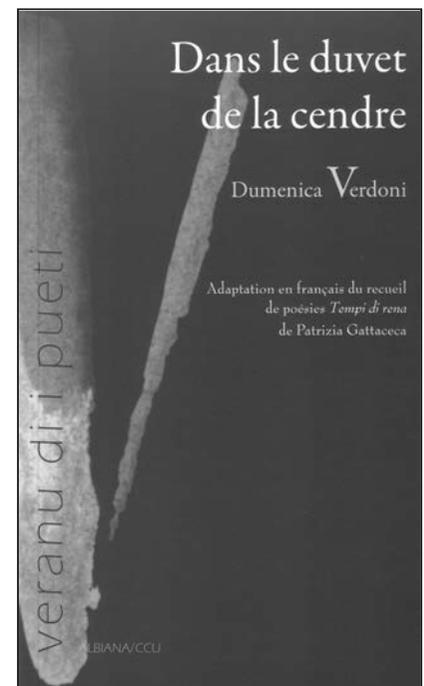
Le titre de la version française, **Dans le duvet de la cendre**, annonce qu'il ne s'agit pas d'une simple traduction mais d'une véritable réinterprétation poétique. Certes, **Dumenica Verdoni** reste aussi proche que possible de la forme et du fond de son modèle ; mais, infidèle au sens littéral, elle ne croit qu'à la justesse des mots qui se déploient dans tel ou tel univers onirique et se jouent de l'indicible. **Dumenica Verdoni** se plaît à accroître le potentiel sémantique car, dit-elle «*Toute traduction travaille, d'une langue à l'autre, dans l'élasticité des possibles*».

**Patrizia GATTACECA** est une artiste d'une grande sensibilité. Rien ne peut empêcher cette créatrice, valeur sûre de la culture corse, de briller dès qu'elle s'exprime. Poète, comédienne, auteur-compositeur-interprète, co-fondatrice entre autres du mythique groupe "**Les Nouvelles Polyphonies Corses**", Patrizia poursuit avec ses ouvrages l'exploration de l'âme humaine.

Qui ne connaît pas ses écrits va découvrir dans ces pages l'aboutissement d'un cheminement qui a produit une oeuvre poétique déjà substantielle. <http://www.myspace.com/patriziagattaceca/music>

**Dumenica VERDONI**, enseignante-chercheuse en anthropologie sociale et culturelle à l'**Université de Corse**, s'est attachée à observer et analyser les systèmes symboliques. Elle est rédactrice en chef de la revue littéraire en langue corse **Bonanova** dont une rubrique est consacrée à la traduction (1997). Elle a mis en place une politique éditoriale en

langue corse (en 2000, avec le **Centre Culturel Universitaire** et les **éditions Albiana**), parmi cinq collections, Isule literarie accueille des traductions. **Dumenica Verdoni** a traduit en corse le poète portugais **Casimiro de Brito** (Intensid éd. Albiana 2001) Elle a publié de nombreux articles, ouvrages et études. <http://umrlisa.tiniv-corse.fr>



**CONTACT PRESSE :**  
**Elisabeth CHIARI** Tél. 04 95 32 28 38 & 06 84 61 78 94  
 E-mail : [e.chiari@wanadoo.fr](mailto:e.chiari@wanadoo.fr)

## Bibliographie

- **L'Arcubalenu** : 1998 Prix du livre corse
- **A paglia è u focu /ed Les belles lettres** : 2000 Prix Marcelline Desbordes Valmore
- **Mosaicu (recueil de Aikus) 2005 éd. SCP** : Prix des lecteurs de Corse
- **Tempi di Rena 2011 éd Albiana CCU**
- **Ouvrages collectifs et anthologies** : D'oghje si, d'odiu nò, Le Pantoum, Aliti, Une Anthologie des rencontres, A Filetta - avec traduction française ou italienne.

# Brassens en toute liberté...

*Voici trente ans, Georges Brassens s'éteignait. Il avait soixante ans. Immortel géant de la chanson française, il ne se considérait pas comme un poète, mais comme un modeste «faiseur de chansons aimant faire danser les mots et les sons à l'aide de sa guitare, le porte-plume de son imagination».*

Celui que l'on qualifiait de mécréant et d'anticlérical comptait, parmi ses meilleurs amis, le **Père André Sève**, assomptionniste et journaliste à **La Croix**. Brassens l'appelait, affectueusement, «**Frère André**». Les deux hommes se voyaient souvent. De leurs entretiens fréquents et approfondis naquit un livre de 145 pages intitulé «**Toute une vie pour la chanson**», publié en 1975 aux **éditions du Centurion**. Cet ouvrage est un long entretien dans lequel l'auteur du «**Mécréant**» se confesse au **Père Sève**, en toute liberté, avec des mots de tous les jours, s'exprimant notamment sur l'amitié, l'amour, la vieillesse, la mort et la Foi.

## Extraits des confidences de Brassens au Père Sève

### L'AMITIÉ

C'est un élément essentiel de ma vie, dit **Georges Brassens**. Même quand j'écris des chansons, mes amis viennent me voir. L'histoire de ma vie d'ours dans sa tanière est une légende ! L'amitié est plus profonde et plus solide que l'amour.

### L'AMOUR

Je ne vois pas comment on peut concilier l'amour, la durée et la liberté (...) J'ai aimé, j'aime mais je ne cohabite pas. Donc je ne me suis pas marié et je n'ai pas voulu avoir d'enfant parce que l'avenir est inquiétant et parce que je ne me sens pas capable de me consacrer entièrement à un enfant.

### LES RAPPORTS SOCIAUX

Il faudra toujours des chefs et des exécutants. Mais rien ne m'oblige à croire que le chef est d'une race supérieure et que l'exécutant est un pauvre minus. Je ne peux pas supporter l'idée qu'un homme puisse en dominer un autre surtout pour une question d'argent.

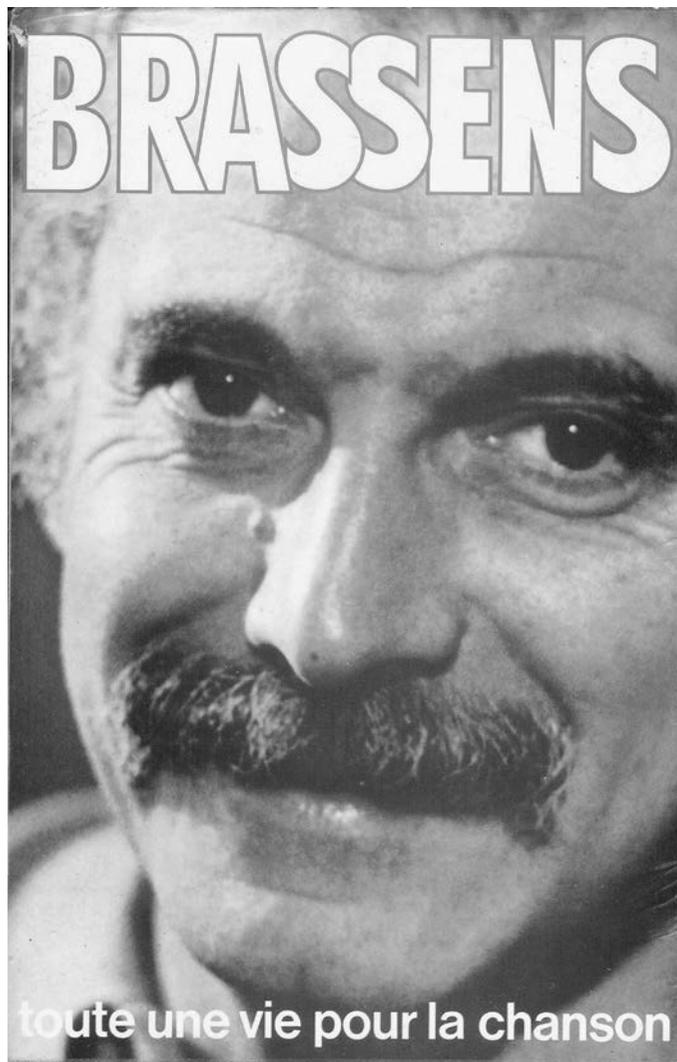
## SOS RAMONAGE

**ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ**  
**CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS**  
**ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS**

-DEPUIS 1971 - **DOMINIQUE CRISTIANI**

**06 03 29 66 18**

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -  
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ



### LA SANTÉ

Je suis un ennemi de la souffrance qui empoisonne la vie. Mais je me suis habitué à mes coliques néphrétiques. Je continue à enfanter ces pierres dans la douleur. Quand on est obligé de passer par là, on se dit que les petits ennuis qui troublent la vie, comme une simple dispute, l'échec d'une chanson ou l'infidélité d'un ami, c'est de la rigolade !

### LA VIEILLESSE

Je ne voudrais pas être un petit vieux malpropre, perpétuel plaignant. Je ne voudrais pas être grabataire. Je voudrais partir juste avant d'être ridicule en scène. Fort heureusement, quand un homme aime la musique, il vieillit bien.

### LA MORT

J'ai toujours accepté la vie telle qu'elle est, ce qui aboutit à la mort. Il m'arrive de prendre la position du cadavre, le soir, dans mon lit. J'imagine la réaction de mes amis, leur peine et cela me gêne. Je me mets à penser à leur propre mort.

Pour **Georges Brassens**, l'amitié était donc le moteur de la vie. Preuve d'amitié et de confiance, ce géant de la chanson française qui cultivait la discrétion, la modestie s'est fait tout petit face à son meilleur ami, le **Frère Sève**, pour se confier en toute liberté. Un ouvrage éblouissant de sincérité.

23

## SARL ARENA IMMO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3000 euros  
Siège social : Maison Ciavaldini  
Arena - 20215 Venzolasca

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **SARL ARENA IMMO**  
**Siège social** : Maison Ciavaldini - Arena - 20215 Venzolasca  
**Objet - l'objet social est** :

L'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers, les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers pour le compte de tiers, les activités des agents fiduciaires en immobilier. Ainsi que les opérations de transaction d'immeubles, de biens meublés, de fond de commerce, le conseil et la gestion de patrimoine, ainsi que toutes les opérations relevant des professions d'agent immobilier et d'administrateur de biens, les estimations et expertises liées à ces activités, et plus généralement toutes les opérations relevant des professions d'agent immobilier et administrateurs de biens définies par l'article 1er, paragraphe 1° à 6° de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970.

**Durée** : 99 années.  
**Capital** : 3000 euros  
**Apports en numéraire** : 3000 euros  
**Apports en nature** : Néant  
**Gérance** : Est nommé Gérant de la Société :

Mr MOUALEK Yacine - Né le : 04 Mai 1984 à Longjumeau (Essonne (91) de nationalité : Française demeurant : 8, Rue, Jean Jacques Rousseau, 92600 ASNIERES SUR SEINE

**Régime matrimonial** : Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le déclare).

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

25

## SCI 2GL

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Route du Village  
20290 Lucciana

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lucciana du 15 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : **SCI 2GL**,  
**Siège social** : Route du Village - 20290 Lucciana

**Objet social** : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel ou commercial.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Gérance** : Mlle GIANNUZZI Pantaléa, Route du Village, 20290 Lucciana

**Immatriculation de la Société** au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

La gérance,



45

## S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio  
Immeuble Le Saint Jean  
20137 Porto-Vecchio  
Tel. 04 95 70 45 70

### AVIS DE CONSTITUTION DE S.A.R.L.

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio 20137, du 24 mars 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **MARINE LIFT II**  
**Capital** : 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

**Siège social** : 19, Résidence Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Objet** : La société a pour objet, directement ou indirectement dans tous les pays :

Toute activité de manutention, de convoyage, de lavage et de carénage. L'exécution de tous travaux sur bateaux et/ou engins terrestres ou nautiques.

L'achat et la vente d'accastillages, de pièces détachées, de moteurs.

L'achat, l'importation, l'exportation, la vente, la location de bateaux et de tous biens et accessoires concernant le nautisme.

**Gérance** : Madame PUSCHIASIS Josiane, née LUMINIO le 8 décembre 1950 à GRASSE, Alpes Maritimes, demeurant à Porto-Vecchio 20137, Résidence Marina di Fiori, de nationalité française, a été désignée en qualité de Gérante pour une durée indéterminée.

**Immatriculation** : au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention - Le gérant.

22

## SERENA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Lieu-dit La Trinité  
20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 20 janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** : **SERENA**,  
**Siège social** : Lieu-dit La Trinité, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social** : L'exploitation de fonds de commerce de supermarché sur le territoire de la région Corse.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,  
**Gérance** : FILIPPI Paul Marie, 12, Chemin Fort Lacroix, 20200 Bastia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à la majorité des associés,  
**Immatriculation de la Société** au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

30

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Dénomination** : **PAJU**

**Capital** : DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (2.400 euros) divisé en CENT VINGT (120) actions de VINGT EUROS (20 euros) chacune.

**Siège** : (20270) Aléria - Caterragio

**Objet** : en France et à l'étranger : Prestation de services, l'assistance en matière commerciale, administrative et financière ; Décoration d'intérieure ; L'acquisition, la rénovation, la transformation et la vente d'immeubles à usage d'habitation ou non, en totalité ou par lots ; L'achat de tous biens meubles, immeubles et fonds de commerce en vue de leur revente, ou de leur location.

**Durée** : 99 années

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

**Agrément** : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**Président** : Monsieur Jules PAOLI, demeurant à (20270) Aléria - Caterragio.

**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

Pour avis,

31

### AVIS DE CONSTITUTION

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **LIJ**

**Enseigne** : **DI CASA**

**Siège social** : Domaine du Levant - 20290 Borgo

**Etablissement** : Domaine du Levant - 20290 Borgo

**Objet** : La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce d'équipement du foyer, mobilier, accessoires décoration, luminaires....et plus généralement toutes activités commerciales annexes se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**Capital** : 10.000 euros

**Gérance** : Madame MARTINI Julie Saveria épouse MARTINI, sans profession demeurant à Biguglia (20620), 11, l'Orée du Lancone.

**Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2011 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **DJ**

**Forme** : SARL

**Siège social** : Lot Bevinco - 20620 Biguglia

**Objet** : Maçonnerie, Travaux Publics.

**Capital social** : 1500 euros

**Durée** : 99 ans  
**Gérance** : Monsieur DOMINICI Jean Claude, demeurant Lieu-dit Pianelli - 20221 SANTA MARIA POGGIO

**Immatriculation** : RCS de Bastia

Pour avis,

39

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 mars 2011, à BASTIA (20200), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination de la société** : **IMIZA**

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Objet** : - L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, ou commercial,

- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**Siège social** : Chez Madame Michèle COSTANTINI, 6 rue Gabriel PERI, 20200 Bastia.

**Durée** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

**Capital social** : 1000 euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

**Gérant** : Monsieur FRANCESCHETTI Jean-François, demeurant lieu-dit PUGHJOLA, 20276 Asco.

**Immatriculation** : RCS de Bastia

Pour avis et mention - La gérance

Mr. Jean-François FRANCESCHETTI



01

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**Correspondant :** M. le Président du Conseil Exécutif,  
Collectivité Territoriale de Corse  
22 Cours Grandval BP 215  
F-20187 AJACCIO CEDEX  
Tél : 0495516464. Fax : 0495516621.

Courriel: [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr). Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Type d'organisme :** Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

## Objet du marché :

Réfection de la chaufferie de la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte

**Type de travaux :** Exécution.

**Classification CPV :**

**Objet principal :** 39715000.

**Lieu d'exécution :** Ajaccio.

Code NUTS FR83.

**L'avis implique :**

Un marché public.

## Caractéristiques principales :

Réfection de la chaufferie de la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte

**Options :** Non.

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Non.

**Prestations divisées en lots :** Non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

**Durée en mois :** 5 (à compter de la notification du marché).

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** 01-06-2011

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Groupement solidaire

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :** Français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation :**

**Critères de sélection des candidatures :**

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

**Marchés réservés :** Non.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf))

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé

NOTI2)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique et méthodologique rédigé conformément au fascicule d'aide à la rédaction joint au DCE ( 60 % )

Prix (40 %)

**Une enchère électronique sera effectuée :** Non.

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Délai de validité des offres :**

**Durée en jours :** 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 11S0086.

**Renseignements complémentaires :**

**Modalités de retrait des documents :** sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24 Mars 2011

**Date limite de remise des offres :** 4 Mai 2011 à 16.00 h

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :**

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse

Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse Service Commande Publique 22, cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1. Tél: 0495516477. Fax: 0495516621. Courriel: [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).

**Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse Service des Bâtiments d'Enseignement Avenue Impératrice Eugénie , F-20000 AJACCIO. Courriel: [michel.battesti@ct-corse.fr](mailto:michel.battesti@ct-corse.fr).

**Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse Service des Bâtiments d'enseignement Avenue Impératrice Eugénie , F-20000 AJACCIO. Courriel: [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - F-20407 Bastia Cedex1

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

50

## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse  
Direction de l'Action Territoriale de Santé  
Délégation Territoriale de Haute-Corse

## AVIS

### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la source de Cotone (commune de Santa Maria Poggio), utilisé pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de **SANTA MARIA POGGIO** a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2011-083-0001 en date du 24 mars 2011.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de SANTA MARIA POGGIO et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de SANTA MARIA POGGIO en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 24 mars 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous Préfet de Corte,

Tony CONSTANT.

51

## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse  
Direction de l'Action Territoriale de Santé  
Délégation Territoriale de Haute-Corse

## AVIS

### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des sources de Mazza Corta, de Pozzo al Lino, de Casilaria (commune de Carpineto) et de la source de Carcheto (commune de Carcheto Brustico), utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de **CARPINETO** a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n° 2011-083-0004 en date du 24 mars 2011.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairies de CARPINETO et de CARCHETO BRUSTICO et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairies de CARPINETO et de CARCHETO BRUSTICO en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 24 mars 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

Tony CONSTANT.



02

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## PROCÉDURE ADAPTÉE - (CCI2B/DG/2011.005)

### (MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS HT)

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :**

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réaménagement de l'ancien espace entreprendre du Palais Consulaire

**Lieux de livraison :**

Palais Consulaire

**Type de marché :** Marché de services

**Nomenclature européenne CPV :** 74142110

**Catégorie de services :** 12

**Caractéristiques principales :**

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet en vue de la réalisation de deux ouvrages, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

**Mode de passation du marché :**

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Code des Marchés Publics.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables 100

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale  
Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr).

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :****Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois der-

nières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 02 mai 2011 à 10h

**Critères de sélection des candidatures :**

- \* Capacités techniques et financières
- \* L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (bâtiment et infrastructure)

\* Références et moyens humains et matériels

**Critères d'attribution des offres :**

- \* Prix des prestations (60%)
- \* Mémoire technique (méthodologie de la prestation et planning) (30%)
- \* Délai de réalisation (20%)

**Durée de validité des offres :** 180 jours

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DG/2011-005

**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :****Renseignements administratifs et techniques :**

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 39  
Fax : 04 95 54 44 96

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex  
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales  
Tél : 04 95 54 44 39  
Fax : 04 95 54 44 96

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
  - \* Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du C.J.A et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,
  - \* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
  - \* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.
- Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 25 mars 2011.

37

## COMMUNE DE LUMIO

### AVIS D'OUVERTURE

### D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

#### DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**1ère parution,**

Le Maire de la commune de Lumio informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Lumio, en exécution de son arrêté n° 009/2011 du 23 mars 2011, à une enquête préalable au déclassement du Domaine Public Communal d'une parcelle de terre de 12m<sup>2</sup> située Rue Colonna de Leca.  
L'enquête publique se déroulera en Mairie de Lumio, du 18 avril 2011 au 2 mai 2011 inclus.

Le dossier d'enquête pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, où les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête.

\* **Madame Carole SAVELLI**, nommée Commissaire Enquêteur, recevra personnellement le public en Mairie, le dernier jour de l'enquête le 2 mai 2011 de 10h à 12h. Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la Mairie de LUMIO et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Le Maire,  
Eugène CECCALDI.

48

## COMMUNE DE ROGLIANO

### AVIS DE PUBLICITÉ

Marché à procédure adaptée selon l'article 28 du CMP  
(Procédure ouverte)

**Organisme qui passe le marché :** Commune de Rogliano

**Objet du marché :**

**Consistance :** dragage d'entretien du port de plaisance de Macinaggio

**Lieu d'exécution :** Commune de Rogliano, port de plaisance de Macinaggio

**Délai d'exécution :** 45 jours

**Date de remise des offres :** 26 Avril 2011.

**Adresse où le dossier peut être demandé ou retiré :**

Mairie de Rogliano - 20247 Rogliano - Téléphone : 04 95 35 42 04

**Adresse où l'offre doit être envoyée ou déposée :**

Mairie de Rogliano - 20247 Rogliano

**Critère de choix :** Les critères seront pondérés : valeur technique 60 % et Prix 40 %  
Valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments de (la note explicitant les principes de la reprise des matériaux, leur transport et leur mise en dépôt dans la zone imposée. Prix des prestations au regard du montant du détail estimatif

**Autres informations (travaux) :** L'entreprise doit prévoir son intervention sans interrompre les mouvements des bateaux

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** Mardi 29 Mars 2011.

Le Maire,



# AVIS DE MARCHÉ

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215,  
à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif  
F-20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports  
22 cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
Tél: 0495503877. Fax: 0495503888.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Service Courrier - 22 Cours Grandval BP 215,  
à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier  
F-20187 AJACCIO CEDEX

### TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

## Section II : Objet du marché

### DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Mise en œuvre d'actions en matière d'information de la jeunesse

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Service.

Type de service : 27. Autres services.

Lieu principal d'exécution : Région Corse.

Code NUTS FR83.

L'avis implique : Un marché public.

Classification CPV : 39294100.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Division en lots : Non.

Des variantes seront prises en considération : Non.

### QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Options : Oui.

Description des options : Le marché est passé pour une durée de 12 mois reconductible expressément 2 fois sans que sa durée ne puisse dépasser 36 mois.

### DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes actualisables

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Capacité économique et financière :

Capacité technique :

Marchés réservés : Non.

### CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

La prestation est réservée à une profession particulière :

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

## Section IV : Procédure

### TYPE DE PROCÉDURE

Type de procédure : Appel d'Offre Ouvert.

### CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique ( 60 % )

Prix ( 40 % )

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0083 .

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

9 Mai 2011 à 16.00 h

Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres :

## Section VI : Renseignements complémentaires

### IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : NON.

### AUTRES INFORMATIONS :

Renseignements complémentaires : La valeur technique des offres (60%) est décomposée de la manière suivante : - les moyens humains et matériels affectés, pour la durée du contrat aux missions qui font l'objet de la consultation 20 % - l'organisation générale du service et les modalités d'exploitation de celui-ci 20 % - la capacité à propos des moyens d'information innovants et efficaces sur la région de Corse 20 %

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2) - disponible à l'adresse suivante :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) )

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

### PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano  
F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges,  
Bd Paul Peytral, F-13282 Marseille

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval  
BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 25 Mars 2011

28

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **SARL ASTHERM**

Siège : Chemin Campu Tondù - Pietranera - 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Objet : L'exploitation, la création, l'acquisition de tous fonds de commerce de fabrication et d'installation de matériels aéronautiques et thermiques (froid industriel, commercial, climatisation, tous matériel HCR et ventilation)

Durée : 99 années

Capital : 3.000 euros

Gérance : Monsieur Eric MEMON demeurant Chemin Campu Tondù - Pietranera - 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

12

## KR Associés

SARL au capital de 12.000 euros

Siège social : Lot. Lorello

Rte de Moyenne Corniche - 20166 Porticcio

479564551 RCS Ajaccio

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 24/03/2011, l'objet social a été modifié afin d'y ajouter l'activité d'expertise, diagnostic et ingénierie en mesure d'efficacité énergétique des bâtiments.

L'article 2 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

**Nouvelle mention** : Expertise, diagnostic et ingénierie en mesure d'efficacité énergétique des bâtiments.

Le reste de l'article reste inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le gérant.

15

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la S.A.R.L SOCIETE AUTOMOBILES BASTIAISE

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **SOCIETE AUTOMOBILES BASTIAISE**

Siège : Lieu dit Sansonetti - Furiani 20600 Furiani

Objet : L'activité de réparateur agréé, l'entretien, la réparation, la transformation de véhicule

Capital : 10.000 euros (apport en numéraire)

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Christelle GIUDICELLI, demeurant pie di piaggia route du village 20600 Furiani ; Monsieur David ISTRIA, demeurant le clos de Porticcio 20166 Porticcio

David ISTRIA.

05



## Cabinet GOUTAGNY

Bureau d'Etudes Fiscales et Juridiques

Avocats

« ACADEMIE DES NEIGES », Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.026 795.09 euros, Siège social : GROSSETO-PRUGNA (Corse), Porticcio. Résidence Tinerella n°15, 401 819 453 RCS Ajaccio. Par A.G.O.E. du 21/02/2011, il a été décidé des modifications suivantes, aux mentions antérieurement publiées :

Capital social :

Ancienne mention : 1.026 782.34 euros.

**Nouvelle mention** : 1.026 795.09 euros.

Par A.G.E. du 18/03/2011, il a été décidé, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

Pour avis, La Gérance.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

17

Par jugement en date du 22/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Benhouara Mohamed  
25, Lot de Rassignani  
c/O Mlle Ennioui Chariba  
20290 Borgo

**Activité** : Travaux de peinture en bâtiment

**RM** : N°485 173 660 (435.09.2B) - Radié

**Juge commissaire** :

M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ersa

**Liquidateur** :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

18

Par jugement en date du 22/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Yena (SARL)  
Lieu-dit Vergale  
Lotissement Pasqualini  
20290 Lucciana

**Activité** : Régie publicitaire, agence de communication

**RCS Bastia** : B 484 436 274, 2005 B 1246

**Juge commissaire** :

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant** :

M. Ange Louis Guidi

**Liquidateur** :

Me Jean Pierre Celeri, 22, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

19

Par jugement en date du 22/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

E.C.P. 2B (SARL)  
Barchetta  
20290 Volpajola

**Activité** : Plaquiste en bâtiment et faux plafonds

**RCS Bastia** : B 493 744 833, 2007 B 20

**Juge commissaire** :

M. Jean-Marc Cermolacce

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ersa

**Liquidateur** :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

### REDRESSEMENT JUDICIAIRE

20

Par jugement en date du 22/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

CPR Loisirs (SARL)  
C3 Les Hameaux de Pietramaggiore  
20260 Calvi

**Activité** : Bowling, jeux, restauration rapide

**RCS Bastia** : B 320 922 966, 2009 B 474

**Juge commissaire** :

M. Jean Guglielmacci

**Juge commissaire suppléant** :

M. Philippe Marchioni

**Mandataire judiciaire** :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

21

Par jugement en date du 22/03/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

S C T P (SARL)

Lieu-dit Calarana - 20253 Barbaggio  
**Activité** : Entreprise de terrassements et de travaux publics

**RCS Bastia** : B 501 950 372, 2008 B 61

Une procédure de redressement judiciaire  
**Juge commissaire** :

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant** :

M. Ange Louis Guidi

**Mandataire judiciaire** :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

06

## Caisse locale Corsopar

Mesdames et Messieurs, les sociétaires, de la caisse locale de crédit agricole mutuel Corsopar sont invités, à assister sur deuxième convocation, à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au siège social, le 18 avril 2011 et non le 6 mai, comme indiqué par erreur dans l'annonce de l'informateur corse du 4 mars.

Début d'émargement 8 heures  
Début assemblée générale 8 heures 30

**Ordre du jour** :

\* Lecture du bilan et du compte de résultat

\* Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

\* Quitus aux membres de la CGP.

\* Validation des mouvements du capital social

\* Fixation de la rémunération des parts sociales.

\* Ratification de l'avenant portant modification de l'article 6 de la convention de cautionnement

\* Questions diverses

\* Pouvoirs pour les formalités légales.

\* Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée. De même des formulaires de pouvoir de représentation l'assemblée générale seront à leur disposition

Le Président de la CGP de la Caisse Locale,  
JG MENES.

notre site

www.corse-information.info

26

## CONSTITUTION DE SOCIETE SCI HADES

Suivant acte sous seing privé en date à CORTE du 18 mars 2011, enregistré au SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 22 mars 2011, bordereau N°2011/339, case n°7, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : SCI HADES

**Siège social** : CORTE (20250) Domaine de Poretto

**Objet** : L'acquisition, la détention et la gestion de tous biens et droits immobiliers ;

La mise à disposition gratuite, au profit des associés, de l'immeuble social ; L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres ou valeurs mobilières cotés ou non cotés ;

La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération se rattachant à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions, ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger.

Et, généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, en ce compris la vente des biens immobiliers dont la société pourrait être propriétaire, dans la mesure où ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital** : MILLE EUROS (1000 euros)

**Gérant** : Monsieur Jean Pierre Baptiste VALENTINI demeurant à COLLONGES-BELLERIVE (Suisse) 6, Chemin du Vent Debout

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

10

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 01/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** : LES DEUX MATS

**Siège social** : Lieu dit Pinia - 20240 Ghisonaccia

**Objet social** : Restauration traditionnelle,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 2.150 euros

**Gérance** : Mademoiselle Marie-Pierre, Théodora FERRARI, demeurant 215 Route de la mer 20240 Ghisonaccia, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

07

## LH ENERGY DISTRIBUTION

Société par actions simplifiées  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : 130, rue de Courcelles  
75017 Paris - RCS : 512 854 795

Aux termes d'un procès-verbal d'une AGE du 25 février 2011, il résulte que le siège social a été transféré à compter de cette même date de : 130, rue de Courcelles, 75017 Paris, à, 5, rue Général Campi, 20000 Ajaccio, et de modifier l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Le gérant,  
Jean-Luc JANOTTA.

35



## SOFIRAL

Société d'Avocats  
Résidence Mattèa

Route de la Mer - 20213 Folelli

Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'une délibération du 17/03/11, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL CAP FACADES, au capital de 3500 euros, immatriculée au RCS de Bastia n°488 084 542 a autorisé le transfert du siège social de Crosciano - 20233 SISCO à Mausoleo Brando 20222 ERBALUNGA, à compter du 1er mai 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Mention sera faite au RCS de Bastia

33

## CLAME

(CENTRE LASER

MEDICAL ESTHETIQUE)

Société Responsabilité Limitée  
Au capital de 32.000 euros  
Siège social : 21, rue César Campinchi  
20200 Bastia Cedex  
428 714 364 RCS Bastia - 2000 B 1

Aux termes d'une Ordonnance rendue par le Tribunal de Commerce de Bastia en date du 5 novembre 2010, numéro 2010/249, Monsieur Gilles BARONNIE demeurant 14, rue du Viaduc 94130 Nogent sur Marne en qualité d'Administrateur Provisoire de la société CLAME, à compter du même jour et pour une durée d'une année renouvelable si besoin était avec la mission de gestion et d'administration ainsi que tous les pouvoirs prévus en pareille matière. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

43

## RECTIFICATIF

Dans la publicité du 25/03/2011, n°6357, concernant la Société JP.

**Il fallait lire** : Siège social : Lieu-dit Stiletto - La Rocade - Ajaccio - 20167 Mezzavia

**En lieu et place de** : Siège social : Lieu-dit Stiletto - La Rocade - 20167 Mezzavia.

40

## Jet Concept 2A

SARL au capital de 7.500 euros  
Siège social : Valicella, 20114 Figari.  
522339027 R.C.S. Ajaccio

La décision du gérant du 17/03/2011 a décidé de transférer le siège social de la société au route de Chera, 20146 Sotta, à compter du 17/03/2011. Modification au RCS de Ajaccio.

09

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mars 2011, à Propriano (Corse), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

**Dénomination** : CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE LE VALINCO.

**Siège social** : Santé Giulia, 20110 Propriano.

**Capital social** : 20.000 euros.

**Objet social** : Exercice de la profession de médecins radiologues.

**Durée** : 99 ans.

**Gérant** : Mme Ginette GERARD, demeurant Lieudit Ferruccio, 20137 Porto-Vecchio.

**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

53

-----  
**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**  
 -----

Agence Régionale de Santé de Corse  
 Direction de l'Action Territoriale de Santé  
 Délégation Territoriale de Haute-Corse

-----  
**AVIS**  
 -----

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du captage de Barcareccia (situé sur la commune de La Porta), utilisé pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de LA PORTA a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2011-083-0002 en date du 24 mars 2011.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de LA PORTA et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de LA PORTA en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 24 mars 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

**Tony CONSTANT.**

49

-----  
**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**  
 -----

Agence Régionale de Santé de Corse  
 Direction de l'Action Territoriale de Santé  
 Délégation Territoriale de Haute-Corse

-----  
**AVIS**  
 -----

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des puits du Travo Est et Ouest, des forages des Châtaigniers, de Vignarella de Vadello et de la prise de Chisa (commune de Ventiseri), et utilisé pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de VENTISERI a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n° 2011-083-0005 en date du 24 mars 2011.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de VENTISERI et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de VENTISERI en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 24 mars 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

**Tony CONSTANT**

52

-----  
**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**  
 -----

Agence Régionale de Santé de Corse  
 Direction de l'Action Territoriale de Santé  
 Délégation Territoriale de Haute-Corse

-----  
**AVIS**  
 -----

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des sources de Circulu, de Spiccia (commune d'Altiani), de la source d'Aghja Alta, du forage de Focicchia (commune de Focicchia) et des sources de Padule (communes d'Altiani et de Focicchia), utilisées pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune d'ALTIANI, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2011-083-0006 en date du 24 mars 2011

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairies d'ALTIANI et de FOCICCHIA et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairies d'ALTIANI et de FOCICCHIA en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 24 mars 2011

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte,

**Tony CONSTANT.**

57

-----  
**AVIS D'APPORT D'ACTIF**  
 -----

Suivant acte sous seing privé en date à Ota 18/02/2011, enregistré à Ajaccio le 24/03/2011, bordereau 2011/206, Case N°2, Ext 558, Mr Victor MARANELLI a apporté à la société "LES PALMIERS", SARL en formation, au capital de 10.000 euros, dont le siège est Lieu dit Porto 20150 OTA, l'ensemble des éléments d'actifs de son exploitation, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le no 339 019 606, estimé à un montant de 99.788 euros, auquel il faut déduire la prise en charge du passif de Mr Victor MARANELLI d'un montant de 89.788 euros.

En contrepartie, il a été attribué à Mr Victor MARANELLI, 1000 parts de 10 euros chacune.

Toutes les opérations actives et passives accomplies par Mr Victor MARANELLI, depuis le 31/12/2010, seront à la charge ou au profit de la société "LES PALMIERS".

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. L'apporteur déclare élire domicile auprès de ce tribunal.

Pour unique insertion

La gérance,

59

-----  
**AVIS D'APPORT D'ACTIF**  
 -----

Suivant acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 18/02/2011, Mlle Marie-Pierre FERRARI a apporté à la société "LES DEUX MATS", SARL en formation, au capital de 2.150 euros, dont le siège est Lieu dit Pinia 20240 GHISONACCIA, l'ensemble des éléments d'actifs de son exploitation, immatriculée au RCS de Bastia sous le no 522 973 585 estimé à un montant de 138.974 euros, auquel il faut déduire la prise en charge du passif de Mlle Marie-Pierre FERRARI d'un montant de 136.824 euros. En contrepartie, il a été attribué à Mlle Marie-Pierre FERRARI, 251 parts de 10 euros chacune.

Toutes les opérations actives et passives accomplies par Mlle Marie-Pierre FERRARI, depuis le 31/12/2010, seront à la charge ou au profit de la société "LES DEUX MATS".

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

L'apporteur déclare élire domicile auprès de ce tribunal.

Pour unique insertion,

La gérance.

62

-----  
**REQUÊTE**  
 -----

M. BENYAHIA Sylvain, Joseph, Alain, né le 23/02/1989 à Marseille (13008), Célibataire, demeurant à : 6, rue Fred Scamaroni, 20169 Bonifacio.

Dépense une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : LOMBARDO-BENYAHIA.

61

-----  
**RECTIFICATIF**  
 -----

Dans les annonces légales parues dans le journal «l'Informateur Corse Nouvelle », concernant la société VITO Corse, il fallait lire RCS de Nanterre en lieu et place de RCS de Bastia.

**INFORMATEUR  
 CORSE NOUVELLE**

Tel : 04 95 32 04 40

67

-----  
**SCI ELE**  
 -----

Au capital de 1000 euros  
 Siège : Bastia (Haute-Corse),  
 Chemin du Macchione - Route du Macchio  
 RCS de Bastia : (Haute-Corse) 449 427 822

-----  
**MODIFICATION  
 DU SIEGE SOCIAL**  
 -----

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à **Furiani (Haute-Corse), Quartier Monte Carlo**, à compter du 24 mars 2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

Le gérant.

64

-----  
**SARL MEDIACOM**  
 -----

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 40.000 euros  
 Siège : "Le Cézanne" Quartier Recipello  
 Bastia 20200 - RCS Bastia : B 441 657 350

-----  
**CONTINUATION  
 DE L'EXPLOITATION**  
 -----

Il ressort des délibérations de l'AGE du 4 octobre 2010, que la collectivité des associés, délibérant conformément aux dispositions de l'art. L423-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société, mais que l'exploitation se poursuivait. Mention en sera faite au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

email.....

al@informateurcorse.com



34

**SOFIRAL**Société d'Avocats  
Résidence Mattéa

Route de la Mer - 20213 Folelli

Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE SANTA LUCIA DI VENZOLASCA, société au capital de 1524 euros dont le siège social est lieu dit Cruciata 20215 VENZOLASCA inscrite au RCS de BASTIA sous le n°349 649 632 a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE SANTA LUCIA DI VENZOLASCA par **SOCIÉTÉ CIVILE SANTA LUCIA DI VENZOLASCA**, et de modifier en conséquence article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social à l'activité de construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur location et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de la nouvelle répartition du capital social comme suit :

Mr Ghjuvan Carlu GIUDICELLI : 35 parts sociales ;

Mme Julie GIUDICELLI : 30 parts sociales ;

Melle Nunzia GIUDICELLI : 35 parts sociales et de modifier l'article 7 des statuts

- de nommer Melle Nunzia GIUDICELLI comme gérant en remplacement de Mme Julie GIUDICELLI à compter du 14/03/11.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia

44

**Sarl « M. J. J. S LA MAISON DU CADEAU »**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 euros

Siège social : Chez Mme BUBBIO Marie

Avenue Maréchal Moncey Bât C 20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio 378 966 329

Par assemblée mixte en date du 2 décembre 2010, les associés de la société ont décidé d'une part de modifier le siège social de la société anciennement situé 8, Avenue Maréchal Moncey 20000 Ajaccio et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé :

**Article 4 - Siège social :**

Le siège social est fixé Chez Mme BUBBIO Marie Avenue Maréchal Moncey Bât C 20090 Ajaccio.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

D'autre part, l'assemblée générale a décidé de nommer Madame BARBOLOSI épouse BUBBIO Marie, née le 19 février 1949, demeurant Avenue Maréchal Moncey - Bât C - 20090 Ajaccio, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérante suite la démission de Madame Marie Dominique CORAZZI épouse BARBOLOSI

Pour avis,

27

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 11/03/2011, enregistré à Bastia le 16/03/2011 bordereau 2011/322 case n°9, Madame Monique HERY demeurant A SULANA 20245 Galeria a donné en location gérance, à l'EUURL A SULANA en cours d'immatriculation au RCS de Bastia représentée par Monsieur Jean Philippe XAVIER, un fonds de commerce de restaurant, bar avec licence 4 sis, Route de la plage 20245 GALERIA pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er avril 2011.

38

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 mars 2011, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : ISULA YATCH CARE**

**Forme : S.A.S**

**Objet :** Prestations de service liées au nautisme, entretien et réparations de bateau, intendance et offres de services aux plaisanciers et professionnels nautiques...

**Siège :** Chioso di la Vigna, Portigliolo, 20110 Belvédère-Campomoro

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

**Au capital de :** 5000 euros

**Président :** Mme Isabelle Bossalini née Donatone, demeurant Lieu-dit de Trevole, 20110 Propriano

**Autre (s) dirigeant(s) :** Mme Isabelle Bossalini née Donatone, demeurant Lieu-dit de Trevole, 20110 Propriano

Mme Isabelle BOSSALINI.

08

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mars 2011 fait à ALERIA, enregistré à la recette des Impôts de BASTIA le 28 mars 2011, Bordereau 2011/358, case n°7,

- Monsieur DOMINICI Ange Philippe, né le 23 juin 1970 à ALERIA (HAUTE CORSE) demeurant ALERIA (20270), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 387 794 654, marié sous le régime de la communauté légale avec Madame SPAINI Valérie,

**A donné en location-gérance à :**

- Mademoiselle DUBOUE Bénédicte, née le 214 août 1975 à BESANCON (25) demeurant ALERIA (20270) - VACCAJA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, célibataire majeure, au lieu dit PADULONE - ALERIA (20270), un fonds de commerce de buvette (1ère catégorie), restaurant (GR) saisonnier, pour lequel il est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 387 794 654. Pour une durée de six mois à compter du 15 avril 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, Mademoiselle DUBOUE Bénédicte exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

04

**CHANGEMENT DE NOM**

M. JAKOBOWSKI (SERGE, VINCENT) né le 7 mai 1982 à AJACCIO (CORSE DU SUD), demeurant Immeuble Le Murano, Entrée B, Résidence Parc Lucie à AJACCIO (CORSE DU SUD) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : CHIARI JAKOBOWSKI ou CHIARI-JAKOBOWSKI.



73

**DI RUSSO & Associés**

Société d'Avocats

62, rue Sainte - 13001 Marseille

**AVIS**

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mars 2011, de la Société TRANSMAVIN, SAS au capital de 141.984,00 euros, dont le siège social est à Linguizzetta, 20230, Route Nationale Bravone, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°071 807 051, il a été décidé :

- De nommer Monsieur Roger Marchetti, né le 20 avril 1940 à Marseille de nationalité française, domicilié à Marseille 13003, 77, rue Peyssonnel, en qualité de Président, à compter du 18 mars 2011, pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Olivier Marchetti, démissionnaire.

- A la suite de cette nomination, le poste de Directeur Général ne sera plus pourvu. Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce de Bastia.

Pour avis,

66

**CALVI**

Société Civile Immobilière

Au capital de 301.849,05 euros

Siège : Route de Pietramaggiore

L'Ondella - 20260 Calvi (Corse)

413 374 737 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 08/03/2011, de Calvi (Corse), Route de Pietramaggiore, L'Ondella, à **Chemin de Santore, Résidence Le Grand Large, 20260 Calvi.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

63

**REQUÊTE**

Mlle BENYAHIA Aurélie, Andrée, Dominicque, née le 23/02/1989 à Marseille (13008), Célibataire, demeurant à : 6, rue Fred Scamaroni, 20169 Bonifacio. Dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : LOMBARDO-BENYAHIA.

36

**ACTIF**

Sarl en liquidation au capital de 7500 euros  
Siège de la liquidation : Lieut dit Casinchèse 20290 Ortiporio - RCS Bastia N° B 448 460 485

L'AGE en date du 28 février 2011 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à compter de la date de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

32

**SCI 130**

Société Civile

Au capital de 1.524,49 euros

Siège social : Route de la Plage - Résidence

Pinéa - Route Nationale 197 - 20260 Calvi

348 475 435 RCS Bastia

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2011, les associés de la société SCI 130 ont procédé à la nomination de :

- Madame Maria Lucia GHERARDI, demeurant à PARIS 75013, 205 Boulevard Vincent Aurioi,

- Monsieur Jean FANTON D'ANDON, demeurant à PORTICCIO 20166, Résidence François Salini, Bâtiment A4, en qualité de gérants, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Georges GHERARDI, gérant décédé.

Cette nomination a pris effet au 14 février 2011.

Pour avis,  
La Gérance.

24

**F.M 2B**

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 2000 euros

Siège social : RN 198 Niellucco

20240 - Ghisonaccia

RCS : Bastia 519958813

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 mars 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux articles 24 des statuts et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Monsieur Jean Bernard GABET demeurant RN 198 Lieudit Niellucco 20240 - Ghisonaccia est nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à son adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia 20200.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Bastia 20200.

54

**MC IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : 24, rue Napoléon

20200 Bastia (Corse)

489 552 950 RCS Bastia

L'associée unique par une décision en date du 31 décembre 2010, après avoir entendu le rapport de Mademoiselle Maria Colonna, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,  
la liquidatrice.

41

DSP COMMUNICATIONS, SARL au capital de 1500 euros, C/O MR ET MME ACQUATELLA PAUL - LIEU DIT QUERCIO - ROUTE DU VILLAGE 20290 LUCCIANA. DSP COMMUNICATIONS RCS BASTIA 481667244. A compter AGE du 31-12-2010 : Démission gérant : ACQUATELLA STEFANY. Nomination nouveau gérant : ACQUATELLA OURS-PAUL, LIEU DIT QUERCIO 20290 LUCCIANA. Formalités au RCS de BASTIA. Pour avis, le gérant.

**INFOGREFFE**Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

**INFOGREFFE**

PAR INTERNET

www.infogrefe.fr

**L'information légale sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINTEL 3617 infogrefe

0 899 70 22 22

PAR TÉLÉPHONE

## COMMUNE DE BARRETTALI

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Barrettali - 20228 BARRETTALI

#### Correspondant : M. le Maire, Antony HOTTIER, BARRETTALI

Tél : 04.95.35.10.54 télécopieur : 04.95.35.13.03

courriel : commune-barrettali@wanadoo.fr

**Objet du marché :** Création d'un bain de soleil de 115 m<sup>2</sup>. Dimension 21 x 145 - Bords arrondis, 2 faces lisses, en bois IPE, 250 MI Liteau ou lambourde, à la marine de Giottani.

**Type de travaux :** fourniture de matériel.

**Lieu d'exécution :** Hameau de Giottani - 20228 BARRETTALI

**Caractéristiques principales :** Création d'un solarium.

**Options :** Non.

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Non.

**Prestations divisées en lots :** Non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 3 semaines (à compter de la notification du marché).

**Date prévisionnelle de livraison :** dernière semaine d'avril 2011.

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique : 40 %

Prix de la prestation : 60 %

**Date limite de réception des offres :** 14 avril 2011 à 11 h 30

**Délai de validité des offres :** Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

**Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :** Mairie de Barrettali, hameau de Chiesa - 20228 Barrettali.

### “APPEL D'OFFRE D'ENTREPRISE”

Activité : Vente et réparation de véhicules industriels et utilitaires

Siège social fixé à Sarrola-Carcopino

Effectif : 16 salariés

C.A HT exercice 2010 : environ 5.500.000 euros

“A l'égard de laquelle, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte par Jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio en date du 28 mars 2011, avec une poursuite d'activité de trois mois, Maître Jean-Pierre CELERI, Liquidateur Judiciaire, demeurant à Ajaccio (20090), 22, Cours Napoléon, Tél : 04 95 21 01 44 - Fax : 04 95 21 10 29 et Maître Gilles Baronnin, Administrateur Judiciaire, demeurant à Nogent (94130), 14, rue du Viaduc, invitent tout candidat intéressé par la reprise à déposer une offre de rachat conformément aux dispositions des articles L.631-13 et L.631-22 du Code de Commerce, au plus tard le Lundi 18 avril 2011 à 16 heures en leur Etude”.

## COMMUNE DE SAINT-FLORENT

### MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Pouvoir adjudicateur : Commune de Saint-Florent, Mairie de Saint-Florent,

Bâtiment administratif, Ospedale, Rue principale,

20217 Saint-Florent, Tel : 04.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70

Courriel : mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr

adresse du Profil d'acheteur (U.R.L.) : www.klekoon.com.

**Objet du marché :** Réparation d'une canalisation d'assainissement de la commune : traversée du Poggio.

**Durée du marché :** 10 jours à compter de la date de notification du marché au titulaire.

**Critères d'attribution :** Critère unique du prix le plus bas.

**Type de procédure :** Procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics.

**Date limite de réception des offres :** Lundi 11 avril 2011 à 12:00.

**Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises :**

Le dossier de consultation peut être retiré en Mairie ou téléchargé gratuitement sur la plateforme de réponse aux consultations dématérialisées du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <http://www.klekoon.com>.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bastia, chemin Montepiano - 20200 Bastia, Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55,

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Adresse Internet: <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Bastia, chemin Montepiano - 20200 Bastia, Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Adresse Internet: <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 29 mars 2011



## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

### CONSEIL EXECUTIF

## ARRÊTE

### N° ARR1101790SSR

PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DES  
VEHICULES SUR LA ROUTE NATIONALE 198

AU PR 145+600, COMMUNE DE SAN GIULIANO

#### LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 4422-25 et L 4424-21,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-8 alinéa 1, R 411-18 et R411-21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R417-3, R422-4, R431-9 et R421-10,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties, Livre 2 - 2ème, 4ème et 8ème parties) approuvée par les arrêtés interministériels : sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

**VU** la demande du Cabinet Bernadini SARL en date du 31 janvier 2011, concernant la réalisation des travaux de construction d'un revêtement de trottoir,

**CONSIDERANT** que la bonne exécution des travaux nécessite la mise en place de mesures portant restriction de la circulation,

**CONSIDERANT** que la sécurité des usagers justifie pleinement la limitation temporaire ainsi apportée au libre usage de cette section par les conducteurs de véhicules et la discrimination opérée entre diverses catégories de véhicules en application des articles L 4422-25 alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, R 411.8 alinéa 1 et R 411-21-1 1er alinéa du Code de la Route,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

- Une restriction de circulation est mise en place sur la ROUTE NATIONALE 198 AU PR 145+600 SUR LA COMMUNE DE SAN GIULIANO jusqu'à la fin des travaux.

- La vitesse sera limitée à 50 KM/h au droit du chantier.

- Un alternat manuel par piquet type, devra être mis en place au droit des travaux.

- Les interruptions éventuelles de circulation ne pourront pas dépasser 15 minutes par heure.

- Le dépassement de tous véhicules est interdit.

#### ARTICLE 2 :

L'ensemble de la signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière «Livre 1 -1er partie à 8ème parties) et éventuellement aux prescriptions du manuel de chantier (cd 2102 SETRA).

Elle sera maintenue et mise en place par la SARL DOMINICI Travaux, à ses frais et sous son entière responsabilité.

#### ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables dès la publication dudit arrêté jusqu'à la fin du chantier (durée prévisible six mois) et les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

#### ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 6 :

- La SARL DOMINICI Travaux,

- Monsieur le Maire de SAN GIULIANO,

- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Haute Corse,

- Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,

Sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale, fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

A Ajaccio,

Le Président du Conseil Exécutif de  
Corse,

P/le Président du Conseil Exécutif de Corse  
et par délégation,

Le Directeur Général des Services  
**Thierry GAMBA-MARTINI.**

### LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P en date à Porto-Vecchio du 10/01/2011,

Mme Léonie Michèle Marguerite Mela

épouse de Mr. Paul MICKAEL WINTER,

demeurant lieu dit Alzarellu route de

Pianelli 20137 Porto-Vecchio.

**A donné en location gérance :**

à Mme Ordioni ROSELYNE, demeurant

Lot Lanciatojo, 20290 Borgo.

Un fonds de commerce de prêt à porter

colifichets, sacs, fantaisies, lunettes de

soleil, bazar, sise et exploité 34 Cours

Napoléon, 20137 Porto-Vecchio.

Pour une durée de 6 mois non renouvelable à compter du 1er avril 2011.

### SCI DDB

Société Civile Immobilière

RCS Bastia 508 584 737

Capital social : 2000 euros

Siège social : Immeuble le Prado B

Avenue de la Libération - 20600 Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale

Extraordinaire en date du 15 février

2011, les associés de la SCI DDB ont

approuvé la prise de participation de la

SARL LABORATOIRE DLO dans le

capital social de la SCI DDB par la créa-

tion de quarante parts sociales générant

une augmentation du capital social.

Le capital social passe de 1600 euros à

2000 euros. Les statuts sont modifiés

en conséquence.

# COMMUNE DE ROGLIANO

Port de MACINAGGIO

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1. POUVOIR ADJUDICATEUR :** Commune de ROGLIANO - Hotel de ville - Village - 20247 ROGLIANO - Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15
- 2. REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :** Monsieur le Maire de ROGLIANO
- 3. PROCEDURE :** Le présent marché est passé selon une procédure d'Appel d'Offre initie en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- 4. OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTERISTIQUES :** Le présent marché a pour objet la réalisation sur le port de MACINAGGIO, des actions prévues dans le cadre de l'opération Port Propre et Accueillant.  
Cette consultation est allotie en 5 lots : **LOT N°1** VOIRIE BATI ET CLOTURES ; **LOT N°2** RESEAUX ET OUVRAGES HYDRAULIQUES ; **LOT N°3** BORNES D'EAUX USEES DES NAVIRES ; **LOT N°4** EQUIPEMENT DU POINT PROPRE PORTUAIRE ; **LOT N°5** BORNES DE DISTRIBUTION DE L'EAU.  
L'objectif de ces travaux est multiple : la création d'un point propre d'apport volontaire des déchets portuaires banaux et spéciaux, la mise en oeuvre d'une borne de pompage des eaux de vannes des navires, la mise en oeuvre d'une borne de pompage des eaux de fond de cale des navires, la mise en conformité environnementale de l'aire de carénage (mise en place d'un réseau de collecte puis de traitement des effluents de carénage et des eaux pluviales), l'agrandissement de l'aire de carénage avec création d'une chaussée imperméable, pose de murets-clôtures et portails.
- 5. NUMERO D'IDENTIFICATION DU MARCHÉ :** 1
- 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Conditions explicitées dans le règlement de consultation du présent marché.
- 7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :** L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation. D'une façon générale 3 critères de jugement seront considérés à savoir PRIX 40 %, DELAI 30 %, TECHNIQUE 30 % de la note globale.
- 8. RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION :**  
Commune de ROGLIANO - Hôtel de ville - Village  
20247 ROGLIANO. Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15.
- 9. ADRESSE A LAQUELLE DES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**  
Commune de ROGLIANO Hôtel de ville - Village  
20247 ROGLIANO. Tél : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15
- 10. RENSEIGNEMENTS :** Mlle STHAL Caroline, Maitre d'oeuvre FR.  
Environnement Nautique - 06 50 24 29 10 ou [c.sthal@trensvironnement.fr](mailto:c.sthal@trensvironnement.fr)
- 11. DATE DE REMISE LIMITE DES OFFRES :** Lundi 23 Mai 2011 à 12 Heures,
- 12. DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION :** 29 Mars 2011.

Le Maire,

## Safer Corse

La SAFER CORSE se propose de RETROCEDER les Biens Fonciers ci dessous :

**ALTIANI** 10 ha 50 a 48 - Aja di vuge D-65-69 - Campi robio : B-442-443 - Gatomajo : B-23 - Panigale D-95(A)-95(B) - Pian di la serpa : A-50(A)-50(B) (sans bâtiment)

**LUMIO** 2 ha 93 a 87 ca  
1 ha 93 a 23 ca - Casa gennara : A-520-521 (avec bâtiments)  
1 ha 00 a 64 ca - Ondari soprane : B542(268) (sans bâtiment)

**MONTEGROSSO** 69 a 20 ca - Poggie : F-385[172] (sans bâtiment)

**PALASCA** 84 ha 92 a 75 ca  
**Lot n°1** - 12 ha 64 a 80 ca - Calcinajo : B-169-170-171-172 - Lистра : B-168 - Montoni B-147(A)- 147(B) (avec bâtiments). Partie zone UT et partie zone NC au P.O.S. de la Commune.

**Lot n° 2** - 19 ha 40a 67ca sous réserve de D.A. - Lистра B-162-163(A)-163(B)-164-167(A)-167(B) - Montoni : 148(A)-148(B)-149p-150p-151 (avec bâtiments) - Zone NC au P.O.S. de la Commune (Pailler en ruine)

**Lot n°3** - 13 ha 10 a 78 ca - Montoni : B-76-77-131 (Sans bâtiment) - Zone NC au P.O.S. de la Commune

**Lot n° 4** - 14 ha 35 a 60 ca sous réserve de DA. - Montoni : B-149p-150p (sans bâtiment) - Zone NC au P.O.S de la Commune

**Lot n° 5** - 25 ha 40 a 90 ca - Lистра : B-156-160-161(A)-161(B)-165(A)-165(B)-165(BK)-166 - Piazzetta : C-78 - Pied el santo : C-27-28 - Valle lunghe : C-22(A)-22(B)-23-93-95-96-97(A)-97(B) (sans bâtiment) - Zone NC au P.O.S. de la Commune. Bien grevé en partie d'une servitude de passage.

**PIETROSO** - 57 ha 56 a 66 ca - Catusce : C-157-159(A)-709[155]-714[156]-817[152] - Tintone : C-158-688[150] (avec bâtiments)

**VENTISERI** : 1 ha 19 a 68 ca - Diceppo : AH-262[155] (sans bâtiment)  
Partie en zone NC et partie en zone NB au P.O.S. de la Commune.

**VENZOLASCA** - 2 ha 00 a 00 ca - Poggioli : B-1411(415)(P1)-1413[415][P1] - Poggiolo : B 1409[415](P1) (sans bâtiment)

**VESCOVATO** 4 ha 06 a 66 ca  
1 ha 09 a 77 ca - Paduloni : A-237(C) - Sciancataccia : A-1527(11)(J)-1527(11)(K) (avec bâtiments)  
Partie en zone U2 et partie en agricole au P.L.U. de la Commune.  
2 ha 96 a 89 ca - Sinisera : A-32-1683[34] - Torraccia : A-70-147-803[146](J)-803[146](K) (sans bâtiment)  
Zone agricole au P.L.U. de la Commune.

En conséquence, les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du 01/04/2011. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le 18/04/2011 inclus, auprès de Safer Corse, Maison de l'Agriculture 15, Avenue Jean UCCARELLI - 20200 BASTIA - Tél : 0495323624.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisitions par la SAFER Corse.

## ESPACE AICARDI

Société par actions simplifiée  
Au capital de 2.000 euros  
Siège : Lieu-dit Chioccia CD 81  
Route de Sagone Alata  
20167 Mezzavia (Corse)  
529 912 792 RCS Ajaccio

D'un PV en date du 14/03/2011, il résulte que :

- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter à compter du 14/03/2011, celle suivante : "F.G AICARDI".

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

### Ancienne mention :

La dénomination de la société est : "ESPACE AICARDI"

### Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : "F.G AICARDI".

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

## AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé passé à MORIANI-PLAGE le 10 janvier 2011, Madame LAFOND Jeanne Dominique née ALBERTINI, domiciliée LE PAESOLO DE PRUNETTE, 20221 CERVIONE, immatriculée sous le numéro 495 380 651 au RCS de BASTIA donne en location gérance à la SARL KALLISTE en cours de domiciliation à 20230 MORIANI PLAGE, route de la plage et en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, étant ce jour représentée par ses deux seuls et uniques associés à savoir Monsieur MOURRE Michel, gérant statutaire, domicilié à 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, lieu dit « VALICELLA » et Madame CALABRESE Antoinette, domiciliée à 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, lieu dit « MEZZANE », un fond de commerce de Grande Restauration exploité à MORIANI PLAGE, route de la plage sous l'enseigne « RESTAURANT LE KALLISTE » pour une durée d'un an à compter du 10 janvier 2011.

Pour avis.

## AVIS D'APPORT D'ACTIF

Suivant acte sous seing privé en date à Ota 07/03/2011, enregistré à Ajaccio le 24/03/2011, bordereau 2011/206, Case N°1, Ext 557. Mr Toussaint MARANELLI a apporté à la société "LE SOLEIL COUCHANT", SARL en formation, au capital de 10.000 euros, dont le siège est Lieu dit Porto 20150 OTA, l'ensemble des éléments d'actifs de son exploitation, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le no 341 886 331 estimé à un montant de 179.387 euros, auquel il faut déduire la prise en charge du passif de Mr Toussaint MARANELLI d'un montant de 169.387 euros.

En contrepartie, il a été attribué à Mr Toussaint MARANELLI, 1000 parts de 10 euros chacune.

Toutes les opérations actives et passives accomplies par Mr Toussaint MARANELLI, depuis le 31/12/2010, seront à la charge ou au profit de la société "LE SOLEIL COUCHANT". Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. L'apporteur déclare élire domicile auprès de ce tribunal.

Pour unique insertion  
La gérance,



## NOMODIS

Société d'Avocats  
10, Boulevard Lundy - BP 2105  
51074 Reims Cedex

## KALLISTE

Société Civile au capital de 1.053.000 euros  
Siège social : Lieu dit « Portigliolo »  
Belvédère Campomoro - 20110 Propriano  
529 192 734 R.C.S. Ajaccio

Suivant délibérations du 1er Mars 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter de la même date ;
- d'adopter les nouveaux statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme ;
- de modifier l'objet social de la Société. Les décisions visées ci-dessus, et notamment la transformation de la Société en SARL, entraînent les mentions suivantes :

### Forme :

**Ancienne mention :** Société Civile  
**Nouvelle mention :** Société à Responsabilité Limitée

### Objet :

#### Ancienne mention :

#### La Société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ;
- éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.
- plus généralement, elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

#### Nouvelle mention :

#### La Société a pour objet :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
  - la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ;
  - éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société ;
  - l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
  - la coordination et le contrôle, notamment budgétaire et financier, des sociétés du groupe ainsi formé ;
  - la réalisation, à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;
  - et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, notamment commerciales ou financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement, en ce compris la possibilité de consentir toutes garanties sur son ou ses immeubles ou actifs.
- L'inscription modificative de la Société sera effectuée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**Informateur  
Corse Nouvelle**  
Tél : 04 95 32 04 40

76

**LA CORSE INOUBLIABLE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 40.000 euros  
 Porté à 100.000 euros  
 Siège social : Centre Commercial Ficabrana  
 rue Saint André - 20620 Biguglia  
 RCS Bastia : 330 473 158

**AUGMENTATION  
DE CAPITAL**

L'assemblée générale des associés réunie en date du 25 mars 2011 a décidé et réalisé une augmentation de capital de la somme de 60.000 euros par incorporation de comptes courants pour 20.000 euros et apport en numéraire pour 40.000 euros afin de le porter à la somme de 100.000 euros.

Cette augmentation de capital a entraîné la création de 300 nouvelles parts de 200 euros chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

42

**RECTIFICATIF**

Dans la publicité du 25/03/2011, n°6357, concernant la Société ANDOMI.

**Il fallait lire :**

Siège social : Lieu-dit Stiletto - La Rocade - Ajaccio - 20167 Mezzavia

**En lieu et place de :**

Siège social : Lieu-dit Stiletto - La Rocade - 20167 Mezzavia.

75

**SIVOM DE LA MARANA****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

SIVOM de la Marana  
 Route de l'Aéroport - BP 027  
 20290 LUCCIANA

**Procédure de passation :** Procédure adaptée passée en application de l'art. 28 du CMP

**Objet du Marché :** Etablissement d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau portant sur la réalisation des travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Borgo Nord

**Caractéristiques principales :** Marché de prestations intellectuelles

**Forme du Marché :** Lot unique

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 30 %
- Délais : 20 %

**Renseignements complémentaires :** SIVOM de la MARANA : 04.95.58.40.40

**Date limite de réception des offres :** lundi 18 avril 2011

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** mercredi 30 mars 2011

65

**CORSICA SOLE 1**

Société par actions simplifiée  
 Au capital de 1.100.000 euros  
 Siège : Village - 20251 Pancheraccia  
 513 139 667 RCS Bastia

En date du 04.03.2011, le Président a constaté l'absence d'opposition des créanciers et la réalisation à effet du 01.03.2011 de la réduction du capital social de 880.000 euros pour le ramener de 1.100.000 euros à 220.000 euros par diminution de la valeur nominale des actions de 1 euros à 0,20 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été corrélativement modifiés.

72

**CORSICA DECO**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 7500 euros  
 Siège social : Lieudit les Quatre Portes  
 20137 Porto-Vecchio  
 509 352 977 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011, le siège social a été transféré de PORTO VECCHIO (20137), Centre Commercial La Poretta, à **PORTO VECCHIO (20137), Lieudit les Quatre Portes**, à compter du 28 mars 2011. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

71

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour  
 Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées  
 Spécialiste en Droit Fiscal,  
 Droit Commercial, Droit des Sociétés  
 Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
 20200 Bastia  
 Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

**CAFE DES DELICES**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 3000,00 euros  
 Siège : Lot Caragiutti  
 20213 Folelli

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 29/03/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** **CAFE DES DELICES**

**Siège :** Lot Caragiutti, 20213 Folelli

**Objet :** Salon de thé, pâtisserie, petite restauration, glaces

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 3000,00 euros

**Gérance :** Mlle Emmanuelle Giàfferi, demeurant, 50, Cardiccia, 20213 Folelli

**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,  
 La gérance.

**Informateur  
 Corse Nouvelle**  
 Tél : 04 95 32 04 40

**Centre d'affaires**

Location de bureaux  
 Services aux entreprises

Location de salle de réunion

Domiciliation d'entreprises

Solutions informatiques

Communication

Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP  
 ZI de CEPPE  
 20 620 BIGUGLIA

04.95.33.49.83.

Espace Commercial

20 217 SAINT FLORENT

04.95.37.20.22.

Domiciliez votre  
 entreprise pour  
**39€ ht**  
 par mois.

**www.agis2b.fr**

Dimanche 3 avril, à Vittel

# Championnat de France des 10Kms



**J**ulien Bartoli, remis de sa blessure contractée lors des **Demi-finales des «France» de Cross**, à Bagheera, sera à Vittel pour retrouver sensation et pourquoi pas, performance, tout comme son camarade de club, «Momo» Bojattoy qui relance sa saison, à travers ce **Championnat de France**, alors qu'Hasna Benanaya, en grande forme à Paray-le-Monial, entendra prouver son retour dans le haut du tableau national.

Ils auraient pu être accompagnés, aussi, par les Vétérans Michel Claveau, Jean-Charles Massoni, le Sénior Halim Aouilaft et l'Espoir Brahim Nassi, voire par Morhad Amdouni, mais pour des raisons diverses et sérieuses, ces athlètes ont dû y renoncer.

A noter qu'à Ajaccio, le Cadet Karim Chabouchi avait lui aussi réalisé les «Minimas».



Bastia - Dimanche 17 avril 2011 - À partir de 14 h 00

## Première ronde de la CAB

**L**a Communauté d'Agglomération de Bastia, en partenariat avec l'Athletic Jeunes Bastia organise la Première édition de la Ronde de la CAB. Le Conseil général de la Haute-Corse apportera un concours logistique à cet événement.

Ce rassemblement de course pédestre aura lieu le dimanche 17 avril 2011 à partir de 14 h 00, à partir de la Place Saint-Nicolas, Bastia. Elle sera ouverte à toutes et à tous (Course Enfants à partir de 14 h, Courses Adultes à partir de 18 h).

Les inscriptions seront ouvertes dès lundi 11 avril 2011 auprès du Service des sports de la CAB ?

Dans les prochains jours, une conférence de presse et une communication livreront toutes les informations concernant la Ronde et les inscriptions.

Contact Communication : 06 15 14 46 13.

**Stéphanie Lokoli** a repris la compétition à Tours, le 20 février (47m78) et à Arnage, le 26 mars (47m87). Une bonne nouvelle pour l'A.J.B qui retrouve «Steph» sur la voie d'un retour à son meilleur niveau, pourquoi pas, lors du 1<sup>er</sup> tour des Interclubs.

### Quelques chiffres et classements :

Au **Classement des clubs**, à la date du 29 mars 2011, l'A.J.Bastia vire en tête, avec **1079 pts** devant le C.A.Ajaccio, **855 pts**, l'ASPTT Ajaccio, **428 pts**, l'A.S.P.V.Athlétisme, **388 pts**, le C.A.Propriano, **298 pts**, etc.

Au **Classement National des Cross**, l'A.J.Bastia se classe à la **171<sup>e</sup> place**, avec **1237 pts** ; le CAA, à la **278<sup>e</sup> place**, avec **879 pts** ; l'ASPTTA, à la **512<sup>e</sup> place**, avec **424 pts** ; l'ASPVA, à la **748<sup>e</sup> place**, avec **197 pts** ; le SOA, à la **803<sup>e</sup> place**, avec **185 pts**.

**Historique** : la Haute-Corse vire en tête pour le nombre de licenciés avec pour la première fois, la barre placée à 705 licenciés, devant la Corse-du-Sud 683, ce qui donne un total de 1388 licenciés pour la Ligue Corse d'Athlétisme !.

**Succès populaire et sportif** pour le Marathon, le Semi-marathon et les 10Km organisés dans l'incomparable site de La Parata, aux Ile Sanguinaires, par l'ASPTT Ajaccio du Président Félix Antonietti, avec le soleil en prime ! Les athlètes de l'A.J.B ont su tirer leur épingle du jeu, sur 10km où le vétéran Michel Claveau (33''06) se classe 3<sup>e</sup>, derrière Thierry Pantel et Sébastien Pinschina, et devant ses camarades de club, Halim Aouilaft (33''54), l'espoir Brahim Nassi (34''58) et le cadet Karim Chabouchi (35''07), remportant le titre de **Champion de Corse par équipe**, et, les titres régionaux, en individuel, chez les vétérans, les séniors, les espoirs et le junior Jawed Jefjafi (36''51).

Résultats des autres athlètes de l'A.J.Bastia :

#### 10km :

**Vétérans** : Jean-Charles Massoni, 37'44,

Omar El Majouti, 41'46" ;

**Séniors** : Louis Tallon, 37'09" ;

**Espoirs** : Vivian Grimigni, 36'56", Rachid Bartal, 37'43", Elvis Quaranta, 46'19" ;

**Cadets** : Majid Arbib, 38'46", Jean Pieraccini, 39'36", Ange Morel, 50'14".

#### Semi-marathon :

**Vétérans** : François Pietri, 1h24'02", Christophe Annot, 1h37'07".

### Les 19<sup>èmes</sup> Foulées Cortenaises

L'Athlétique Club de Corte et la Mutuelle Familiale de la Corse organisent, le Samedi 9 avril 2011, la Course pédestre «Les Foulées Cortenaises»

L'épreuve courue sur 13 Km est également inscrite dans le cadre de la lutte contre le Cancer, l'aide à la recherche et aux malades. La recette de cette journée sportive est reversée à l'Associau Ghjuvan Francescu.

Départ et arrivée au stade Santos Manfredi.

**Contacts** : Toni OBON - Tel : 06 84 96 95 91.

**Natation** : les 9 et 10 avril, se dérouleront les Championnats de Corse, à Ajaccio.

Notre journal essaiera d'en donner le meilleur écho.

## Championnat de Division d'Honneur

# L'A.J. Biguglia partage les points à Afa

**Stade Municipal : Afa – AJ Biguglia 3/3 - (2/2)**  
Arbitrage de **M. Guais**, assisté de **MM Maignan** et **Terramorsi**.

**Buts pour Afa :** **Spadoni** (11<sup>ème</sup>), **Martin** (22<sup>ème</sup>), **Guidicelli** (54<sup>ème</sup> sur penalty).  
**AJ Biguglia :** **Sauli** (20<sup>ème</sup>), **Vitali** (33<sup>ème</sup> et 83<sup>ème</sup>).

Cette rencontre qui s'est déroulée sur le **stade municipal d'Afa** fut plaisante à voir. Nous avons assisté à une partie de très bonne qualité qui a privilégié le football. C'est si rare que le public a félicité les joueurs qui se sont montrés à la hauteur.

On a surtout remarqué l'excellent état d'esprit des jeunes garçons de l'**AJ Biguglia** qui ont prouvé au cours de cette rencontre qu'ils peuvent se sortir des bas fonds du classement et remonter au milieu du tableau. Ils l'ont bien démontré face à cette sympathique formation locale très dynamique.

Ce choc voyait d'ailleurs les visiteurs donner le ton. L'attaquant **Vitali** prolongeait le ballon vers le remarquable **Sauli** qui surprenait **Baptista** mais sa frappe était déviée par l'excellent gardien **Loti** (5<sup>ème</sup>). La réplique était l'œuvre de **Martin** mais **Grincourt** parvenait à détourner le ballon (6<sup>ème</sup>). Cette activité et cette vaillance étaient tout d'abord favorable aux locaux. Un ballon en cloche de **Lenzi** était repris par **Spadoni** qui fusillait le gardien **Grincourt** et ouvrait la marque (1/0). Ce but réveillait **Lionel Sauli**, maître à jouer des Bigugliais, lequel parvenait à égaliser suite à un long centre de **Tassy** (1/1).

La partie restait de plus en plus incertaine et on était encore loin du résultat final.

C'était tout d'abord **Spadoni** qui servait admirablement **Martin** qui logeait le ballon au fond des filets de **Grincourt**. Mais suite à une faute de **Lubrano** qui déséquilibrait **Pastinelli**, **Vitali** aux 25 mètres ajustait **Loti** d'un tir imparable et rétablissait le score (2/2). La mi-temps était alors sifflée par **M. Guais**.

Ce match continuait à être agréable et captivant et cette deuxième mi-temps continuait à être passionnante.

**Vitali** ratait une belle occasion de prendre l'avantage en tirant à côté. Survenait ensuite une faute de **Pastinelli** qui était sanctionnée d'un penalty que transformait **Guidicelli** (3/2). On pensait alors à une possible victoire locale. Les Bigugliais se démenaient pour essayer d'équilibrer le match, **Vitali** (64<sup>ème</sup>) ratait le coche, mais il obtenait l'égalisation (83<sup>ème</sup>) lorsqu'il pivotait à la hauteur de la surface et d'une frappe superbe trompait **Loti**. On en restait là. Les deux équipes se contentaient du partage des points mais les jeunes joueurs de l'entraîneur **Paulo Squaglia** ont agréablement surpris et paraissent capables de remonter vers le haut. Ils ont en tout cas les moyens de renverser la situation.

## Coupe de Corse U11

# L'A.J. Biguglia éliminée

La Coupe de Corse des U11 qui se déroulait à Sainte Lucie de Porto Vecchio n'a pas été favorable aux jeunes Bigugliais qui n'ont pu se qualifier pour le tour suivant.

L'équipe 1 aurait néanmoins mérité beaucoup mieux ratant de fort peu sa présence au tour suivant. Concernant l'équipe N°2 sa tâche s'est avérée beaucoup plus délicate et n'a pu se tirer d'affaire.

### NATIONAUX U 17

Le Championnat U 17 se déroulera dimanche 3 Avril à 15 heures au stade **Paul Tamburini**. Il mettra aux prises l'**A.J. Biguglia** à l'**A.S. Saint Etienne**. Une belle affiche.

### CHAMPIONNAT DIVISION D'HONNEUR

L'**AJ Biguglia** accueillera ce dimanche à 17 heures sur le stade **Paul Tamburini** le **Gallia Lucciana**. Un choc lourd de conséquence pour les deux formations.

## Les Résultats

### Equipe 1

Porto Vecchio 2 - A.J. Biguglia 0  
A.J. Biguglia 1 - Bravone 0  
Costa Verde 0 - A.J. Biguglia 1

### Equipe 2

Ghisonaccia 4 - A.J. Biguglia 0  
Bonifacio 3 - A.J. Biguglia 0  
Porto Vecchio 0 - A.J. Biguglia 0

### CHAMPIONNAT U 13

#### Equipe 1

A.J. Biguglia 2 - Ghisonaccia 0  
AS Casinca 2 - A.J. Biguglia 4

### CHAMPIONNAT U 15

A.J. Biguglia 1 - Aleria 1

## Vagabondage

Avez-vous remarqué que, dans des circonstances tragiques, nous apprenons le japonais comme jamais. Ainsi le mot Tsunami nous est-il désormais familier alors que raz-de-marée paraît désormais tombé dans les oubliettes. Ainsi s'enrichissent les langues, mais avouons que la méthode est plutôt douloreuse.

Un sondage – c'est la mode – révèle que nous ne serions que 75000 à parler le corse ! Comme il est loin le temps où, «in casa» et «in carrughju», nous parlions «a lingua nustrale». Il est vrai que nos mamone, minane et caccare avaient du mal à parler le français et que, souvent, lorsqu'elles s'y risquaient, nous nous moquions d'elles. Et pourtant, combien nous les aimions et quel amour elles nous ont donné !

Et quand j'évoque notre langue, je ne puis m'empêcher de penser au regretté François Vincenti (Agostini) qui nous a laissé tellement de mots, de noms, et je pense plus précisément à «tragulinu», tombé dans l'oubli et souvent remplacé dans certaines régions par «bancarotta».

Dans la langue française, Fénelon a dit : «Notre langue est un mélange de grec, de latin et de tudesque avec quelques confusions de gaulois» Et le corse, qui a certainement été influencé par les apports lors de toutes sortes d'invasions ? Même pendant la guerre de 14/18, nous avons hérité de noms allemands comme Kamiesh qui, paraît-il, était une base d'officiers germaniques, prisonniers de guerre. Bien des spécialistes, bien meilleurs que moi, pourront vous en dire davantage.

A l'heure où le Japon vit des heures tragiques autour de ses centrales nucléaires, je ne puis m'empêcher de penser aux actions musclées de nos compatriotes dans les années 60 pour s'opposer à ce que l'ancienne mine d'argent de l'Argentella devienne un centre d'essais atomiques. Qu'ils en soient, encore, mille fois remerciés.

Une anecdote à ce sujet : j'étais dans un petit restaurant du côté de Cozzano avec des amis pinzuti et, pour taquiner la restauratrice, je me suis fondu dans un moule pinzutu et lui ai dit : «Mais enfin qu'est-ce que vous voulez, les Corses ? Ce chantier va vous apporter des années de travail !» Les yeux furibonds, elle me toisa et lança : «Nous, d'ici, on va vous chasser à coups de pied au derrière et vous jeter à la mer !» Elle ne croyait pas si bien dire : une semaine plus tard, dans le port de Calvi, on vit voler du matériel et un ingénieur.

**Toussaint LENZIANI**

# A Settimana

14<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2011

Les fêtes : le 1<sup>er</sup>, Valéry, Hugues - le 2, Sandrine - le 3, Richard - le 4, Isidor - le 5, Irène - le 6, Marcellin - le 7, Clotaire, Jean-Baptiste

14<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 1 a u 7 aprile 2011

E feste : u 1, Ugu - le 2, Francescu di Paola - le 3, Riccardu - le 4, Isidoru - le 5, L'Uliviù, Irene - le 6, Marcellinu - le 7, Ghjambattista di a Salle.

## Un an déjà

Le 2 avril, le prédicateur du Vatican choque en assimilant les attaques dont l'Église est victime dans le cadre des scandales pédophiles à de l'antisémitisme. Il s'excusera deux jours plus tard. - Le 4 avril, des kamikazes à bord de trois véhicules piégés lancent des attaques contre des ambassades à Bagdad, faisant au moins 40 morts et plus de 200 blessés. - Le 5 avril, un skieur de 41 ans survit à une avalanche dans le massif du Taillefer, dans l'Isère. - Le 6 avril, une nouvelle espèce de lézard géant, mesurant 2 mètres de long et possédant un double pénis est découverte aux Philippines. - Le 7 avril, un an après avoir enterré son idée à cause du tollé engendré, la compagnie Ryanair annonce qu'elle compte faire payer l'usage des toilettes dans ses avions.

## L'esprit du monde

*La bonne éducation consiste à cacher tout le bien que nous pensons de nous-même et le peu de bien que nous pensons des autres.*

Mark Twain

## Le truc de la semaine

C'est bien connu, les oignons font pleurer la plupart des gens. Pour éviter ou diminuer fortement ce désagrément, épluchez-les en laissant couler un léger filet d'eau sur eux.

## Les tablettes de l'Histoire

Le 2 avril 1982, début de la guerre des Malouines. Cinq mille fusiliers marins argentins prennent possession de l'archipel des Falklands. - Le 3 avril 1976, première cérémonie des Césars du cinéma français au Palais des Congrès de Paris. - Le 4 avril 1973, inauguration officielle des tours jumelles du World Trade Center à New York. - Le 6 avril 1971, décès du compositeur russe Igor Stravinsky à l'âge de 88 ans. Il composa, notamment, « Le Sacre du Printemps ». - Le 8 avril 1929, naissance de l'auteur-compositeur-chanteur belge Jacques Brel. - Le 8 avril 2005, célébration des obsèques du pape Jean-Paul II

## Petits conseils pratiques

### Entretien des cuivres

Pour rendre de la vigueur à vos cuivres, préparez un mélange de terre humide et de pulpe d'oignon écrasée. Frottez le cuivre à l'aide de celui-ci et terminez à l'aide d'un morceau d'étoffe douce.

### Aider les oiseaux

Durant la mauvaise saison, les oiseaux recherchent la nourriture. Pour les aider, prenez une noix de coco dans laquelle vous percerez un trou d'un diamètre de cinq centimètres. Videz-la totalement de son lait, puis suspendez-la dans votre jardin, au bout d'une branche d'arbre, par exemple. Très rapidement, vous devriez

voir un ballet incessant de mésanges qui viennent se nourrir dans la noix elle-même.

### Rendre l'éclat au cristal

Pour rendre tout son éclat à un vase en cristal, frottez-le simplement à l'aide d'un morceau de tissu trempé dans du bleu pour rincer le linge et laissez-le sécher.

### Gants de peau

Pour entretenir vos gants de peau, prenez de la sciure de bois (demandez à un menuisier), et faites-la chauffer à 45°C dans un four. Déposez ensuite les gants dans la sciure chaude et frottez-les doucement jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau propres.

### Mascara

Si vous voulez éviter que le mascara de votre maquillage coule ou ne s'amasse de façon disgracieuse, pensez à poudrer légèrement vos cils avant l'application.

### Informateur • CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

#### DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

#### RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

#### ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

#### COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

#### REGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

#### PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €  6 MOIS : 32 €  Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

**L'INFORMATEUR**  
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

# Loretu di Casinca a rendu hommage

## À ses enfants morts aux combats d'Afrique du Nord

*La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA), qui revendique la commémoration de journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie au 19 mars (jour du cessez-le-feu officiel en 1962), a rendu cette année hommage aux enfants de Loretu di Casinca, victimes de ces conflits.*

Une cérémonie du souvenir orchestrée par **Jean-Baptiste Cozzani**, président du comité départemental et membre du comité national de la **FNACA**, à laquelle assistaient **Marie-Jeanne Fedi**, représentant, **Dominique Buchini**, président de l'assemblée de Corse, **Pierre-Louis Nicolai**, représentant, **Joseph Castelli**, président du conseil général de la Haute-Corse et **Simon-Louis Gavini**, maire de Loretu di Casinca.

Les enfants de **Loretu di Casinca** morts en **Algérie**, **Alain Antomarchi**, **Jean-François Castelli**, **Jean-Pierre Monne** et **Pierre Simoni**, et **Jean-François Poletti**, mort au **Maroc**, ont été honorés par cette assemblée dont le président, **Jean-Baptiste Cozzani**, a rappelé l'importance : « Cette année à Loretu di Casinca, l'année prochaine dans un autre village, il est de notre devoir de perpétuer le souvenir de ces 274 jeunes Corses victimes du devoir que leur a imposé la République ».

Un jour de commémoration qui n'a pas manqué d'émotion, à l'image de celle de **Marie-Jeanne Fedi**, conseillère territoriale :

« Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour honorer la mémoire de femmes et d'hommes corses qui ont laissé leur vie dans le conflit algérien et commémorer, en ce matin du 19 mars, l'anniversaire de l'annonce du cessez-le-feu en Algérie.

C'est, en effet, le lundi 19 mars 1962 à midi, après huit ans d'une guerre qui n'a jamais voulu dire son nom, qu'on a appelé d'abord la pacification, puis les événements, que cessent officiellement les combats.

Parmi les 274 militaires corses, des appelés pour l'essentiel, qui ont péri dans ce conflit, quatre étaient originaires de Loretu di Casinca où nous sommes réunis.

Ces femmes et ces hommes, engagés souvent aux avant postes au service de la France, étaient pour la plupart des individus modestes,



Les personnalités présentes devant le monument aux morts de Loretu di Casinca

ayant plutôt l'habitude d'être du côté des opprimés et des spoliés ; qu'ils soient partis sans se poser de questions ou croyant défendre une certaine idée de l'Homme et de l'Humanité, la plupart ont été, malgré eux, des exécutants et rarement les idéologues dans cette guerre inscrite dans le grand mouvement de décolonisation du siècle dernier.

La guerre d'Algérie est bien de ce point de vue un traumatisme corse, comme elle a été un traumatisme pour l'ensemble du Pays ; elle a profondément marqué des générations.

Nos pensées vont bien sûr aux morts, mais aussi à ceux qui sont revenus et conservent des blessures morales particulièrement vives.

Un historien français, Jean-Charles Jauffret, a bien montré, pour les appelés, l'inégalité devant l'obligation militaire qui existait à l'époque, selon les classes et la date d'incorporation, les lieux ou les unités d'affectation.

Dans une étude relative au contingent français en Algérie, et particulièrement au contingent corse, un autre historien, Nicolas Fabre, montre les fortes disparités régionales.

La Corse a en effet fourni beaucoup d'hommes à ce contingent national.

A présent, le souvenir et la recherche de la vérité s'unissent dans une démarche de réconciliation.

Aussi cette commémoration doit faciliter l'enseignement aux jeunes générations, la compréhension, l'idéal de justice et de paix.

La complexité du destin des femmes et des hommes est un beau sujet de réflexion.

Mais nous avons, avant tout, quels qu'aient été les engagements des uns et des autres et en dépassant les antagonismes, à effectuer notre devoir de mémoire et à rendre hommage à nos morts ».

Aujourd'hui, nos pensées émues et respectueuses vont vers celles et ceux des Corses qui se sont battus en **Algérie**.

Leur mémoire doit nous aider à bâtir un avenir de paix et de coopération.



Lors du discours du président Jean-Baptiste Cozzani



Marie-Jeanne Fedi et Jeannot Ciosi lors du dépôt de gerbe

**NOUVEAU !**

**RESTAURANT**

*Côté Marine* PIZZERIA

Cuisine du Terroir Corse et de la mer

*M Côté  
Marine*

Restaurant Pizzeria

Rue de la Marine  
**Vieux-Port  
BASTIA**



☎ 04 95 33 66 65 ou 06 12 21 38 09 - Fax : 04 95 31 96 95

E-mail : paul.pierinelli@wanadoo.fr